



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume - 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.-L. Bouchard, D. Bernardin, J.-M. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.-C. Lab, A. Albertini, C. Crétet (sauf notice n° 36), M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet (à partir notice n° 06), I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux (sauf notice n° 13), J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet (sauf notices n° 01, 16 et 17), J.-P. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand (sauf notices n° 18 à 20), C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot (sauf notices n° 01 à 03), P. Roche, J.-M. Sermier, J.-C. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.-L. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt (sauf notices n° 26 et 27), J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet (jusqu'à notice n° 07), D. Troncin (sauf notices n° 01 à 05), M. Jacquot suppléé par J.-S. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David (sauf notices n° 06 à 11), G. Fernoux-Coutenet (sauf notices n° 12 à 18), J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet (sauf notices n° 01 à 05), M. Boué, J.-M. Daubigny (sauf notices n° 01 et 02), J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : S. Champanhet à J. Péchinot (sauf notices n° 01 à 03 et jusqu'à notice n° 05), J.-P. Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.-P. Lefèvre, I. Girod à J.-B. Gagnoux (sauf notice n° 13), P. Jaboviste à S. Marchand (sauf notices n° 18 à 20), S. Kayi à J.-M. Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin, F. David à J.-P. Fichère (notices n° 06 à 11).

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Chauchefoin, C. Crétet (notice n° 36), M. Berthaud, S. Champanhet (notices n° 01 à 03), F. Dray, J.-B. Gagnoux (notice n° 13), I. Girod (notice n° 13), S. Hédin, N. Jeannet (notices n° 01, 16 et 17), P. Jaboviste (notices n° 18 et 19), P. Jobez, S. Marchand (notices n° 18 et 19), J. Péchinot (notices n° 01 à 03), E. Schlegel, J. Lombard, A. Diebolt (notices n° 26 et 27), J. Dayet (à partir notice n° 08), D. Troncin (notices n° 01 à 05), C. Mathez, G. Fernoux-Coutenet (notices n° 12 à 18), V. Chevriaud, J.-M. Daubigny (notices n° 01 et 02), R. Curly.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno CHEVAUX.

M. le Président : Bonsoir à tous. Je vous invite à prendre place. Nous avons un ordre du jour assez long en termes de nombre de points. Le *quorum* étant atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance. Je vais commencer, selon l'usage, par remercier très sincèrement notre ami Gregory SOLDAVINI de nous accueillir dans les locaux de la mairie d'Authume. Dès à présent, je peux vous annoncer que nous serons invités à un pot de l'amitié à l'issue de cette séance. Je vois

que personne n'écoute, mais ce n'est pas grave. Avez-vous retenu qu'il y a un pot après ? C'est pour essayer de faire en sorte que les débats ne soient pas trop longs.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Nous allons commencer selon l'usage par désigner un secrétaire de séance. Selon le rituel et l'ordre alphabétique, nous vous proposons de désigner le Maire d'Aumur, Bruno CHEVAUX. Je ne sais pas où il est assis. N'y a-t-il pas de problème pour prendre le secrétariat de séance ? Merci.

J'ai à vous faire part des excusés et des pouvoirs. Les pouvoirs sont les suivants : Stéphane CHAMPANHET à Jacques PÉCHINOT pour une partie de la soirée, Stéphane CHAMPANHET devant nous rejoindre d'ici la fin de la session, Jean-Pierre CUINET à Justine GRUET, Daniel GERMOND à Jean-Philippe LEFÈVRE, Isabelle GIROD à Jean-Baptiste GAGNOUX qui n'est pas encore arrivé, Philippe JABOVISTE à Sylvette MARCHAND, Sevin KAYI à Jean-Marie SERMIER, Isabelle VOUTQUENNE à Nathalie JEANNET et Patrick JACQUOT à Bernard GUERRIN.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018

M. le Président : Nous avons à approuver le compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 que vous avez, bien sûr, reçu. Avez-vous des observations ou des remarques sur ce compte rendu ? S'il n'y a pas d'opposition ni abstention, il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Vous avez ces décisions dans votre dossier. Certaines ont des incidences financières, à savoir :

- une convention avec la commune de Damparis pour la participation aux repas, la commune ayant une politique sociale qui fait qu'elle prend à sa charge une partie des repas de certaines familles ; Damparis nous indemnise ainsi de ce montant,
- une convention avec la commune de Menotey pour les forfaits fluides réévalués chaque année,
- une convention avec OMNISYS, qui est un avenant concernant l'école maternelle de Rockefeller pour 504 euros,
- dans le domaine du sport, une mise en place de rayonnages dans la salle de convivialité du stade Bobin pour 4 200 euros par Mernet Menuiserie.

Nous avons aussi des décisions sans incidence financière, à savoir :

- une convention avec l'association Les Marcells et la commune de Parcey à l'Office de Tourisme : tout le monde a forcément vu ces fameuses statues des Marcells ,
- un avenant à la convention sur la restauration scolaire avec le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Romange ,
- une décision de création d'une régie de recettes pour le Conservatoire : comme il est basculé au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il faut recréer cette régie de recettes ,
- un abondement du chapitre 21, opérations de compte à compte que j'ai pu faire en tant que Président ,
- une convention de mise à disposition de matériel, en l'occurrence des tribunes mobiles mises à disposition du Grand Dole Rugby.

Avez-vous des questions ou des observations sur ces décisions prises dans le cadre de mon mandat et des pouvoirs qui m'ont été confiés ? S'il n'y en a pas, je poursuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.

La délibération suivante que je vais vous présenter concerne la mise à jour des plans d'amortissement des immobilisations.

NOTICE N° 01 : MISE A JOUR DES PLANS D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

M. le Président : Au niveau technique, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Nous passons de la norme M14 à la norme M57. Nous sommes obligés d'y passer, dans la mesure où nous avons opté pour la certification des comptes. Dans la mesure où nous avons cette nouvelle norme M57, nous devons réexaminer tous les plans d'amortissement sur lesquels nous avons délibéré en 2006 pour la dernière fois. Nous avons essayé d'être un peu plus précis dans les libellés, mais je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, car ce n'est jamais parfait. La gestion des immobilisations est un secteur assez lourd à suivre. Vous avez le tableau des amortissements sur certaines subventions, sur les réseaux d'eau, les plantations, le matériel informatique, etc. Je vous fais grâce de tous ces chiffres, vous les avez à l'écran. Ce sont des usages courants. Pour les praticiens, et il y en a un certain nombre dans la salle, vous n'aurez pas de surprise particulière.

Je dois mettre au vote ces plans d'amortissement tels qu'ils sont proposés. Avez-vous des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Félix MACARD va nous dire un mot sur une autre délibération que nous devons prendre aussi dans la philosophie de la nouvelle norme et de la certification des comptes.

NOTICE N° 02 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES

M. MACARD : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux. Cette certification doit permettre à un auditeur externe de certifier que les comptes de l'Agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice. La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire par l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.

La constatation des provisions va permettre à l'Agglomération d'enregistrer comptablement la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Ainsi, le passif de la collectivité sera fiabilisé, le résultat de l'exercice sera considéré « sincère » au regard de la règle de l'équilibre et traduira la capacité de l'Agglomération à faire face à ses probables obligations futures. Des provisions sont obligatoires et doivent être constituées, notamment lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public. Dans ce cas, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2018, pour le budget principal, la méthode mixte (méthode n° 3) tenant compte :
 - d'une part, d'un taux probable de non-recouvrement rapporté au produit global comptabilisé ou attendu pour des créances récentes,
 - d'autre part, d'un taux forfaitaire de dépréciation pour des créances plus anciennes,
- de constituer dès 2018 une dotation aux provisions pour créances douteuses à hauteur de 217 411 euros, laquelle sera inscrite au budget 2018 par une décision modificative,
- de constituer pour 2019 une dotation complémentaire aux provisions pour créances douteuses à hauteur de 24 750 euros,
- de noter que cette provision sera réévaluée chaque année à l'occasion de la reprise des résultats, consécutive au vote du compte administratif, en fonction des variations constatées au cours du processus de recouvrement,
- de comptabiliser chaque année, à compter de l'exercice 2019, les dotations de provisions pour créances douteuses (ou dépréciations) selon le schéma suivant :
 - dépense de fonctionnement au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » (écriture d'ordre budgétaire au chapitre 042),

- recette d'investissement au compte 4912 « Dépréciations des comptes de tiers » (écriture d'ordre budgétaire au chapitre 040).

M. le Président : Vous l'avez compris. Il s'agit d'une régularisation que nous sommes en train de faire. Les comptables d'entreprises privées sont bien habitués à ce genre de pratique. Lorsque l'on fait un titre de recette, on le sait quand on fait une centaine de titres de recettes, des gens ne peuvent pas payer ou ont des problèmes. Le trésorier met alors en œuvre tous les recouvrements traditionnels. Cela va jusqu'à l'huissier. Mais il arrive un moment où l'on ne peut plus recouvrer, car les gens sont en surendettement ou autres. Heureusement, il n'y en a pas beaucoup, mais il faut tout de même en tenir compte. Traditionnellement, on attendait que le trésorier nous dise : « *pour Untel, il y a une créance qui date de cinq ans. J'ai tout fait, je n'y arrive pas. Je vous invite à le passer en perte.* » Vous avez déjà tous passé ce que l'on appelle des « non-valeurs ».

Aujourd'hui, on vous dit simplement que l'on essaie d'apprécier ces non-valeurs année par année. Nous vous proposons donc de régulariser sur 2018 tout ce que nous avons en portefeuille, ce qui représente 217 000 euros, ce qui représente sept ou huit ans de créances anciennes qui traînent. Nous mettons donc à jour d'un seul coup sur le compte administratif 2018. Cela va nous pénaliser, mais au moins, le ménage sera fait. Pour 2019, nous disons que nous prenons un pourcentage. Nous savons que nous avons statistiquement 1,5 % de perte. Chaque fois que nous émettons 100 de recette, nous perdons 1,5. Nous le constatons donc le plus tôt possible. Cela permet d'éviter de transférer des dettes futures à l'avenir. C'est beaucoup plus rigoureux. Évidemment, cela nous pénalisera sur notre compte administratif 2018, puisque nous aurons 200 000 euros de moins. Pour 2019, nous avons placé 24 000 euros de pertes. Après, cela se diluera dans le temps, et chaque année, nous ajusterons.

Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette délibération, dont la lecture vient d'être donnée. Je ne repasse pas tout le texte qui vient d'être lu. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Justement, nous avons une décision modificative à passer sur le budget 2018.

NOTICE N° 03 : DECISION MODIFICATIVE

M. le Président : C'est la dernière séance de l'année. Nous en profitons pour faire quelques ajustements. Il y a deux choses, mais nous le verrons dans une question plus tard. Nous avons à constater les créances en non-valeur. Sur la première ligne, les 23 400 euros correspondent à ce que nous a demandé le trésorier. Par ailleurs, un peu en dessous, vous avez une dotation pour 217 411 euros, ce sur quoi nous venons de délibérer. Ce sont donc les charges nouvelles.

Vous savez que nous fixons les mutualisations année par année. Les calculs ont été faits rigoureusement, notamment entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, collectivités mutualisées intégralement. Cela a été évoqué notamment dans la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) la dernière fois. Toutefois, nous ajustons les comptes et nous anticipons les calculs sur 2018 de sorte qu'aucune régularisation ne glisse d'une année sur l'autre. Nous essayons donc d'être le plus rigoureux possible. En l'occurrence, vous voyez que nous avons des charges de personnel pour 68 000 euros, que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit reverser à la Ville de Dole, des charges générales pour 20 266 euros. *A contrario*, la Ville de Dole doit nous reverser 37 240 euros de charges de personnel et 51 142 euros de charges générales. Ce sont les seules modifications. Bon an mal an, les dépenses et les recettes sont des ajustements de compte à compte.

Au niveau de la section d'investissement, nous avons une régularisation. Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes de Nord-Ouest Jura, nous avons récupéré du matériel. Des ajustements ont été sollicités. Nous avons ainsi 18 000 euros à comptabiliser, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Mais cela nous oblige à constater ces éléments. Ce sont donc des reprises d'actifs.

Voilà pour la décision modificative. C'est un peu technique, mais il n'y a pas de dépenses nouvelles à proprement parler, mises à part celles que je viens de vous présenter. Il s'agit vraiment d'un ajustement technique.

Je poursuis la présentation avec les zones d'activités. Vous avez les écritures de stocks à constater. Il n'y a pas de mouvement de trésorerie, mais des mouvements de compte à compte. Nous devons passer 2,3 millions d'euros d'intégration en stock final, et nous reprenons le stock initial pour 933 000 euros. Nous virons la différence sur le compte d'investissement. Ce sont donc des opérations de compte à compte.

Nous avons un dernier ajustement. Nous avons à reprendre les emprunts de Choisey, car cela n'avait pas été constaté. Quand nous avons repris la zone de Choisey, la commune avait engagé des travaux antérieurement, et il restait des emprunts non soldés. Dans la convention de reprise des zones d'activités, il avait été convenu que nous reprenions tous les actifs et tous les passifs quand il y en avait. Or ces écritures n'avaient pas été constatées jusqu'à aujourd'hui. Nous relançons donc l'opération. Nous avons un reste dû de 270 000 euros que nous reprenons dans ce cadre-là et que nous équilibrons par les prélèvements sur les dépenses imprévues et sur la section d'investissement.

Ce sont plus des écritures d'ordre un peu technique, mais que nous devons prendre. Avez-vous des questions sur ces décisions? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 04 : RAPPORT DE LA CLECT – ACTP 2018

M. THUREL : Bonsoir à tous. Cette notice concerne les Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) 2018. La Communauté d'Agglomération verse à ses communes membres une Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle. Cette ACTP est fixée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et constitue une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération. L'attribution de compensation est révisée chaque année en fonction des transferts de compétences opérés vers la Communauté d'Agglomération, ainsi que lors d'éventuelles modifications de périmètres. Pour la détermination des montants applicables en 2018, la CLECT s'est réunie le 21 novembre 2018 sous la présidence du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En cas de décision favorable, il appartiendra ainsi au Conseil Communautaire :

- de valider les montants des Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle pour 2018, tels que présentés dans le tableau qui vous a été transmis,
- de dire que ces sommes seront reversées aux communes de façon pérenne et de charger la CLECT de leur réévaluation à chaque transfert de compétences et de charges futures.

M. le Président : Ce sont bien sûr les délibérations que nous avons fait valider à la fameuse Commission constituée des 47 maires des communes de notre Agglomération. Avez-vous des questions sur ces ACTP, sur les 9 341 000 euros que nous reversons et les 41 000 euros qui nous sont reversés par les communes qui ont transféré moins de charges que leurs impôts à l'origine? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, la majorité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : ACTP PREVISIONNELLES POUR 2019

M. le Président : Pour 2019, de manière à ce que vous puissiez en tenir compte dans vos budgets respectifs des 47 communes, et pour préparer l'avenir, nous estimons ces chiffres.

Jean, souhaites-tu faire un commentaire ?

M. THUREL : Non, tout est en ordre. Personne n'a fait de remarque lors de la réunion.

M. le Président : Je parle de la notice n° 5.

M. THUREL : Concernant toujours les attributions de compensation, le Conseil Communautaire doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle. Ce montant prévisionnel pour 2019 est fixé à 9 357 668 euros, soit 9 378 755 euros d'attributions de compensation positives et 21 086 euros d'attributions de compensation négatives.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver les montants prévisionnels des attributions de compensation pour l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président : Merci. Normalement, cela ne bouge pas beaucoup, si ce n'est que depuis 2018, et *a fortiori*, pour 2019, je vous rappelle qu'il y a les fonds d'amorçage que nous passions par la CLECT qui ne sont plus. Les fonds d'amorçage sont les fonds versés directement aux communes pour compenser les passages à cinq jours. Comme nous sommes revenus à quatre jours, les fonds d'amorçage ont été annulés. Je vous rappelle que ces fonds transitaient par les communes qui nous les reversaient. Bien évidemment, cela a été pris en compte pour 2018 déjà et pour 2019. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, la majorité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 06 : BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Président : Je vous rappelle la procédure. Bien évidemment, nous avons examiné ce budget primitif en Commission. Nous n'avons peut-être pas eu le temps de le présenter en Conférence des Maires, car nous sommes passés sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Vous avez tous dans vos dossiers l'ensemble des documents qui sont assez synthétiques. Je vais essayer de faire une présentation assez rapide pour laisser bien logiquement plus de temps aux questions. Vous avez une notice assez complète dans vos dossiers. Vous avez tout d'abord un rappel du contexte. Cela avait été présenté dans le cadre du débat des orientations budgétaires. Je vous ferai donc grâce du rappel des chiffres. Néanmoins, je rappelle ce problème du gel des dotations, contrainte forte à laquelle nous sommes confrontés.

Vous savez que les bases d'imposition, notamment concernant le foncier bâti et la taxe d'habitation, bougent de deux manières. Elles bougent d'une part par l'indexation des bases, dorénavant fixée sur l'indice des prix à la consommation, celui du mois de novembre servant de référence. Ces bases sont ainsi toutes augmentées mécaniquement par l'application de l'indice qui était de 103,14 en novembre dernier, contre 101,47 en novembre 2017, soit une augmentation de 1,47 %. Vous vérifierez dans vos impôts personnels, toutes les bases d'imposition seront augmentées de 1,47 %. D'autre part, les bases sont également susceptibles d'augmenter par rapport à l'ensemble des nouvelles constructions qui peuvent intervenir, que ce soit dans le monde économique ou dans le monde des habitations. Néanmoins, notamment dans le débat d'orientations budgétaires avec les applications pratiques, nous avons retenu un taux de 1,5 %. Ce taux est donc prudent, puisque nous sommes déjà à 1,47 %. Les bases physiques seront augmentées normalement, bon an mal an entre 0,5 et 1 %. Je pense que nous aurons un peu de boni, dont l'affectation sera décidée au moment du budget supplémentaire.

L'autre élément important de la fabrication de ce budget concerne les taux d'imposition. Il est proposé de maintenir les taux 2018, de laisser ainsi :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 22,58 %,
- la Taxe d'Habitation (TH) à 15,75 %,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 3,61 %,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,12 %,
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 10,41 %.

En termes d'endettement, nous sommes dans une phase de croissance, puisque nous sommes sur une phase de structuration assez forte de notre Agglomération. Je ne vous refais pas le descriptif fait lors du DOB, mais retenez que nous avons un équilibre en fonction des prêteurs. Nous avons

actuellement beaucoup de taux fixes plutôt intéressants, et un taux moyen particulièrement raisonnable de 1,44 % sur l'ensemble de notre endettement. La bonne gestion de ce genre d'endettement consiste à être vigilant à deux points de vue : d'une part sur la renégociation des prêts dès que nous en avons l'opportunité pour descendre les taux lorsque c'est possible et d'autre part, de jongler entre du taux fixe et du taux variable, sachant qu'aujourd'hui, nous avons une orientation forte sur le taux fixe celui-ci étant souvent plus intéressant.

En termes de budget, je vous ai dit que nous passons à la M57 en 2019. Pour la beauté du geste, nous avons reconstitué le budget 2018 en M57. Nous n'aurons pas ce vote à faire, mais c'est à titre d'information. En l'occurrence, sur le plan formel, cela ne change pas beaucoup. Nous avons quelques différences, par exemple sur le compte 658, qui apparaissent et qui se substituent notamment à des comptes de dépenses exceptionnelles qui diminuent. Nous avons quelques modifications à la marge. Vous voyez que les dépenses imprévues remontent dans un poste un peu particulier et spécifique, alors qu'avant, elles étaient incluses dans des dépenses exceptionnelles. Je ne vais pas vous présenter le budget ici, car c'est le budget par nature, l'ensemble du budget tel que nous devons le voter (41 948 000 euros contre 44 878 000 euros).

Toutefois, il y a une petite particularité : le budget baisse simplement sur la forme et non sur le fond. Il y a une nouveauté dans le budget 2019 : nous avons dû mettre les transports dans un budget annexe. On nous l'a imposé, nous suivons les réglementations. Avec la M57, c'est devenu obligatoire. Du coup, n'apparaît dans notre budget principal que la dotation d'équilibre de ce budget, et non plus le budget lui-même. Évidemment, les volumes diminuent en dépenses et en recettes, d'où cette baisse apparente du budget de fonctionnement qui passe de 44 878 000 euros à 41 948 000 euros. Il n'y a pas de variation particulière sur le budget d'investissement qui s'inscrit à hauteur de 20 150 000 euros. Il couvre les investissements que nous verrons en détail plus tard, les subventions reçues et les emprunts que nous contracterons pour équilibrer notre budget.

Vous avez ensuite le budget de fonctionnement par pôle. L'organisation fonctionnelle nous intéresse, chaque pôle étant dirigé par un responsable de pôle fonctionnel, et à l'intérieur des pôles, il peut y avoir des services supervisés par des élus. Cela permet ainsi à chacun de retrouver ces « petits », comme on peut le dire vulgairement. Je vais passer en revue rapidement les grands pôles en m'arrêtant sur le premier, le plus important en termes de volumes : le pôle Finances – Fiscalité – Dotations.

Finances – Fiscalité - Dotations

Vous voyez que son produit net passe de 15 466 000 euros à 15 459 000 euros. La fiscalité concerne le produit des taxes principales (19 930 000 euros). C'est dû à l'application des 1,5 % sur les montants réellement encaissés en 2018. Vous ne retrouvez pas forcément le taux annoncé précédemment, car nous tenons compte de la réalité encaissée en 2018. La fiscalité indirecte concerne essentiellement :

- la TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales),
- l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux),
- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour 5 855 000 euros, montant actualisé en fonction des sommes réellement encaissées sur 2018.

Concernant les autres postes, nous avons :

- les ACTP (9 380 000 euros), sur lesquelles nous venons de délibérer à l'instant,
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), fonds de compensation que nous reversons et qui était mis en place par l'État au moment du transfert de la taxe professionnelle à la CVAE : nous devons ainsi verser 1 635 000 euros, le montant étant figé depuis des années,
- le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : suite au pacte fiscal, nous assumons l'ensemble, soit les quotes-parts :
 - de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 200 000 euros,
 - de la Ville de Dole pour 200 000 euros,
 - des 46 autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 200 000 euros.

Vous avez ensuite les compensations liées notamment aux réductions faites en matière de taxe professionnelle ou de taxe d'habitation. Pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), nous sommes partis sur le montant constant encaissé en 2018 (3 505 000 euros). Je vous rappelle qu'en 2018, nous avons inscrit 3,5 millions d'euros, montant encaissé en 2017. Bien que la dotation

nationale n'ait pas baissé, au niveau de l'Agglomération, nous avons perdu près de 200 000 euros de dotations globales. Suite à des péréquations qui nous échappent complètement, nous subissons plus que ce que nous pouvons gérer. Nous sommes donc repartis sur le montant effectivement encaissé en 2018, soit 3 305 000 euros. Pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), nous versons au Département un montant figé de 1 960 000 euros. Les intérêts d'emprunt sont en légère baisse à 450 000 euros (taux réels). Par ailleurs, nous avons intégré 220 000 euros pour les dépenses imprévues et les dépenses en non-valeur que nous aurons éventuellement à assumer, les provisions étant passées en dépenses d'ordre. Voilà pour ce gros pôle.

Administration générale

Les dépenses de cabinet concernent des subventions à certaines associations et d'autres frais engagés (par exemple, ceux de ce soir). Pour le Pilotage et la Coordination, ce sont essentiellement des études que nous avons à financer. Nous sommes sur des montants assez significatifs, car la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) doit passer, de même que le basculement de l'Eau et de l'Assainissement pour lequel nous avons prévu à nouveau des budgets. Nous avons également prévu la certification des comptes par une enveloppe ciblée qui fait partie de l'ensemble des dépenses. Pour les autres postes, vous avez une baisse pour la Communication, il y a l'Imprimerie. L'ensemble des autres postes n'appellent pas beaucoup de commentaires.

Je vous rappelle que nous avons en première partie les charges directes affectées par les services. La ligne « mutualisation » correspond aux dépenses engagées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. À l'heure actuelle, de nombreuses dépenses communes sont prises par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et refacturées notamment à la Ville de Dole. Je fais notamment allusion aux problèmes de photocopieurs, au papier, etc. Parfois, nous arrivons à avoir des contrats où les factures sont adressées à la collectivité ayant engagé la dépense. Parfois, tout est groupé pour des raisons d'économie, et nous en faisons la ventilation. Nous avons d'autre part la mutualisation de la masse salariale.

Pour que vous compreniez, vous aurez le même modèle partout : nous avons 15 000 euros correspondant à des dépenses payées par la Ville de Dole, mais concernant du personnel détaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous remboursons donc la Ville de ce même montant de 15 000 euros (dépenses). À l'inverse, les 131 000 euros (recettes) concernent des salariés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et sont refacturés à la Ville de Dole. Pour notre masse directe de personnel, nous avons 739 000 euros (dépenses), sachant que les 86 000 euros (recettes) correspondent à des facturations que nous refaisons, par exemple du personnel mis à disposition au syndicat Mixte Doubs-Loue, le personnel du Pays dolois qui est refacturé par ce biais, puisque c'est du personnel que nous assumons. Globalement, nous avons une administration générale en légère baisse à 725 000 euros, contre 759 000 euros en 2018.

Moyens – Ressources

Ce pôle concerne les finances et les ressources humaines (dépenses des indemnités d'élus, frais de déplacement, formations). Vous avez la DSI (Direction des Services Informatiques) en augmentation significative du fait de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), règlement européen de sécurité des données personnelles, ce qui nous oblige à être très vigilants pour toutes les sociétés, les entreprises et toutes les collectivités, pour être sûr que nous ne risquons pas de diffuser des données personnelles de telle ou telle personne, que ce soit des salariés, des fournisseurs, des clients. Cela nous oblige ainsi à avoir une supervision beaucoup plus forte des logiciels. C'est pour cela que certains logiciels précédemment suivis par des services spécifiques (par exemple la médiathèque) ont été ramenés sous le contrôle de la DSI pour que notre suivi technique soit le plus rigoureux possible et que nous soyons dans les règles par rapport à ces contraintes du RGPD.

Vous avez également les frais de personnel selon le même modèle que précédemment, avec un coût net de 1 668 000 euros en tenant compte de ce que nous refacturons par ailleurs, contre 1 532 000 euros en 2018 pour ce pôle.

Actions sociales - Santé

Nous retrouvons :

- le Contrat de Ville, qui relève dorénavant de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- le PRE (Programme de Réussite Éducative),
- la prévention de la délinquance,
- nos charges générales,
- les masses salariales directement affectées pour le suivi de ces contrats,
- les subventions en regard.

In fine, nous avons une dépense nette de 121 000 euros, contre 152 000 euros en 2018. Nous avons donc un léger tassement.

Actions Éducatives

Ce pôle est devenu très significatif très logiquement. Nous y retrouvons :

- la gestion de la petite enfance,
- le périscolaire,
- l'extrascolaire,
- la restauration scolaire.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais sachez simplement que dans la rubrique Enfance-Jeunesse, nous avons nos frais directs de fonctionnement, les prestations versées à d'autres prestataires que la Cuisine Centrale, les conventions passées avec les communes où il y a des centres d'accueil, à qui nous remboursons l'utilisation des locaux, etc. Cela fait partie des règles normales de fonctionnement. Nous avons ensuite tout ce que nous payons à la restauration scolaire, à la Grande Tablée (980 000 euros), et les recettes d'usagers, l'ensemble des factures faites aux familles pour lesquelles notamment nous tenons compte de provisions, certaines familles étant en difficulté et ayant du mal parfois à honorer leur facturation. Ce poste a donc un coût net en diminution, puisque nous sommes passés de 2 938 000 euros en 2018 à 2 768 000 euros en 2019.

N'y voyez pas de changement de politique, mais ce sont plutôt des ajustements, des optimisations que nous faisons régulièrement. Mais il n'y a pas de coup de rabot sur ce genre de postes. C'est une gestion courante que nous essayons d'optimiser au mieux.

Sport

Le coût net de ce pôle est bien logiquement en augmentation suite aux décisions que nous avons prises. Concernant la piscine Léo Lagrange, nous poursuivons les dépenses et les recettes, ces dernières provenant du produit des entrées. Pour l'aquaparc, ce sont des dépenses directes d'entretien et des recettes prudemment baissées pour deux raisons. Malgré une période d'ouverture plus longue, l'ouverture au public sera légèrement diminuée dans la mesure où l'aquaparc est, sur certains créneaux, laissé aux associations pour qu'elles puissent continuer leurs entraînements plus ou moins normalement, ce qui est compliqué sans la piscine principale.

Nous avons ensuite les entretiens des gymnases, des stades. Nous arrivons ainsi à un total des charges générales de 520 000 euros. Avec les frais de mutualisation et les charges salariales, nous arrivons à 1 237 000 euros de dépenses nettes en tenant compte des recettes, contre 1 055 000 euros en 2018. La masse salariale a surtout pesé. Nous supportons un peu aussi la fermeture de l'aquaparc. Le personnel devant être assumé ayant été reventilé, nous avons une surcharge à assumer.

Actions Culturelles

Le coût net augmente d'une manière significative par le basculement des écoles de musique et du Conservatoire. Nous avons l'événementiel/médiation culturelle concernant essentiellement les Scènes du Jura (355 000 euros sur les 370 000 euros). Je vous rappelle qu'une partie est reprise par la CLECT dans les attributions de compensations. Pour le Conservatoire, c'est pareil. Nous avons les dépenses directes du Conservatoire pour 102 222 euros, dépenses assez modestes en termes de frais de fonctionnement, et significatives en termes de frais de personnel, un Conservatoire étant avant tout des professeurs et des enseignants, ce qui est bien logique. Nous

avons en regard les recettes provenant d'une part des subventions que nous pouvons toucher du Département en tant que Conservatoire départemental, de l'État, et des familles. Les montants ont été ajustés en fonction du probable 2019.

Pour la lecture publique, la politique continue notamment au niveau de nos médiathèques. Pour la vie associative, ce sont les participations que nous ferons notamment au niveau des associations, pour les animations « Textes et Bulles », le Weekend gourmand du Chat perché, le Rockalissimo, les 30 Clochers, etc. L'ensemble de ces actions est aidé ponctuellement *via* des subventions aux associations. Je vous ai précisé que la masse salariale était le gros morceau. Elle sera stabilisée à ce niveau. Je vous rappelle qu'en 2018, 8/12^{ème} ont été pris sur le Conservatoire, 4/12^{ème} étant restés à la Ville de Dole, l'effet de basculement s'étant fait au 1^{er} mai 2018. Le coût net du pôle est ainsi passé de 2 715 000 euros en 2018 à 3 127 000 euros en 2019.

Environnement – Mobilité Durable

La grosse différence se situe dans le transport. Nous avons des dépenses directes pour 4 648 500 euros et des recettes directes (notamment le Versement Transport, et les participations du Département à l'époque en 2018). En 2019, nous avons l'obligation de faire un budget annexe. Je vais donc vous le présenter comme cela. En revanche, je peux vous présenter le transport, ce qui est le plus pertinent. Là, vous avez le fonctionnement du transport. Ce qui est le plus pertinent économiquement est de ramener les deux années selon le même modèle de comptabilisation pour que tout soit clair. De cette manière, vous voyez très nettement nos dépenses du budget annexe Transports avec les contrats des transporteurs, ce que nous versons aux transporteurs pour les transports spécifiques (574 000 euros en 2018 ramenés à 563 000 euros en 2019). Ce sont essentiellement les transports diligentés ou négociés par la Région qui nous répercutent les coûts. La Région ayant renégocié certains contrats et certains circuits ayant pu être diminués, nous avons une légère baisse.

Vous avez également la Délégation de Service public avec l'application du contrat, pour 4 210 000 euros, contre 4 058 000 euros en 2018, soit une légère augmentation due à l'application des indexations prévues dans le contrat. Le VT étant passé à 0,6 % à compter du 1^{er} juillet 2018, il s'élève à 2,6 millions d'euros de recettes. Vous avez la participation de la Région, anciennement du Département pour 1 889 000 euros, dont les sources sont une dotation qui fait que lors du transfert de la compétence, il nous a été remboursé ce que dépensait à l'époque le Département sur notre territoire (1 million d'euros), et nous refacturons 880 000 euros pour les transports faits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le compte du Département.

Pour optimiser les circuits, lorsqu'un bus vient de Lons-le-Saunier et qu'il vient sur le territoire de Dole, les passagers ne changent pas de bus à cause du changement de compétence, ce qui est vrai aussi dans l'autre sens. C'est pour cela qu'il y a des accords, des conventions de bon sens permettant de tenir compte de cela, ce qui se traduit pour nous par des facturations de 889 000 euros. C'est aussi pour cette raison que nous avons 500 000 euros de facturation des transports de région pour notre compte. Du coup, il faut retenir que nous avons un budget d'équilibre 924 000 euros en 2018, ramené à 409 000 euros en 2019 du fait de l'augmentation du Versement Transport qui est bien compensée. Voilà la réalité de notre budget Transports.

Concernant l'environnement, le budget est assez simple. Vous connaissez bien les éléments. C'est un sujet traditionnel de polémique pour ceux qui aiment cela, je ne vais donc pas le cacher. Vous connaissez maintenant les chiffres. Nous avons des dépenses pour 4 564 000 euros en 2019, avec, pour la partie environnement/gestion des milieux naturels pour 103 050 euros de charges de fonctionnement et 104 000 euros de subventions diverses aux associations qui nous accompagnent dans les politiques environnementales avec, en regard, les recettes des associations pour les milieux naturels et les subventions de l'État et du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) notamment pour sa politique Natura 2000 pilotée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 307 000 euros en dépenses en 2019. Le budget du SICTOM (Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) n'a pas bougé, à hauteur de 4 050 000 millions d'euros en recettes. La masse salariale de notre service s'élève à hauteur de 224 000 euros en dépenses en 2019. Notre budget global est donc de 4 788 000 euros en dépenses. Les recettes correspondent aux subventions que je viens d'évoquer, plus la TEOM qui suit les taxes foncières en augmentation de 1,5 % tel que nous l'avions pressenti. Ce pôle dégagera ainsi un excédent de 529 000 euros en 2019, contre 330 000 euros l'an passé. Vous connaissez la mécanique. Pour le reste, ce sont les déplacements en mode doux pour 67 000 euros

en dépenses, en augmentation significative, mais nous avons en regard des recettes pour 20 000 euros.

Attractivité et Aménagement du Territoire

Ce pôle concerne le développement économique et touristique, et l'urbanisme. Les gros morceaux concernent notamment le développement économique pour 828 000 euros que nous versons notamment pour :

- l'aéroport (150 000 euros),
- l'Office de Commerce (40 000 euros),
- l'Espace Jeunes (85 000 euros),
- l'Incubateur DECABFC (15 000 euros) pour lequel nous aurons une délibération,
- Initiative Dole Territoire (60 000 euros),
- Apristhy (10 000 euros),
- le Syndicat Mixte Innovia, gros morceau (350 000 euros) en descente à partir de 2020,
- le programme Emploi Insertion (100 000 euros).

Pour le développement touristique, nous avons 359 000 euros en dépenses, constitués essentiellement des 200 000 euros que nous versons à la SPL Hello Dole, ce qui correspond à ce que nous versions historiquement à l'Office de Tourisme, et des 150 000 euros que nous versons à Dolexpo pour les frais fixes que Hello Dole couvre. Pour l'habitat/gens du voyage, c'est la prise en compte de notre DSP mise en place (70 700 euros). Pour l'urbanisme, nous avons 50 700 euros, ce qui correspond aux dépenses courantes, sachant que le gros morceau est pour financer le PLUi que nous retrouvons en investissement. Globalement, compte tenu des recettes, nous avons un budget en baisse pour cette année, à 1 686 000 euros, contre 1 787 000 euros l'année dernière.

Services techniques

Les grosses dépenses sont pour :

- le bureau d'études et les travaux des bâtiments (101 800 euros), par exemple les frais d'entretien de bâtiments ; nous sommes en compte à compte, la Direction étant en diminution,
- la maîtrise de l'énergie (642 000 euros) assez bien contenue, le montant 2019 étant pratiquement le même qu'en 2018.

Nous avons un peu de masse salariale supplémentaire à cause du redéploiement. Nous avons pensé qu'il serait utile de nous restructurer en renforçant le service technique d'un ingénieur sur l'eau et l'assainissement. Nous avons bien le sentiment que le basculement des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020 sera un problème complexe et lourd. Or nous voulons absolument, au-delà des prestataires externes que nous pourrions avoir et que nous aurons forcément, et en nous appuyant sur les syndicats existants, avoir un contrôle le plus rigoureux possible au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il nous paraissait donc utile de mettre cela en place, et c'est ce que nous avons pensé au niveau de la construction de ce budget. C'est pourquoi nous avons cette augmentation globale.

Nous rappelons que la délibération sera prise juste après.

* * *

Concernant le grand chapitre sur la masse salariale (chapitre 012), le montant est toujours important. Bien évidemment, nous donnons comme contrainte à notre DGS de maîtriser cette masse salariale. C'est la partie la plus significative dans un budget de collectivité, ce que vous savez également dans vos communes respectives. Je vous fais grâce des ventilations pôle par pôle. Vous voyez que, compte tenu de la mutualisation et des produits que nous avons sur des indemnités journalières et tout ce que nous recevons comme recettes récurrentes, même si elles sont plus ou moins exceptionnelles, nous passons de 10 277 000 euros à 10 580 000 euros, soit une croissance assez modeste de 2,95 %, sachant que la caractéristique principale concerne la montée en charge de l'action culturelle par la masse salariale du Conservatoire en augmentation naturelle forte.

Nous avons une masse consolidée ici par grand pôle. C'est intéressant de la voir. Dans ce graphique, nous voulons faire ressortir une chose. Aujourd'hui, les services sont très mutualisés entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui n'empêche pas que la

frontière soit très bien faite lorsqu'un collaborateur travaille pour telle ou telle structure. Néanmoins, la gestion est vraiment unifiée. C'est pour cela que nous avons une Direction commune qui fonctionne efficacement grâce à cela. Nous voyons que globalement, nous passons de 22 240 000 euros à 22 290 000 euros, soit une augmentation de 43 000 euros. Cette masse salariale est donc bien contenue. Pour rappel, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à lui seul augmente de 250 000 euros. La suppression des emplois aidés est un manque à gagner de 153 000 euros. Pour les autres mesures (359 000 euros), ce sont essentiellement des remplacements que nous ne faisons pas, des contrats qui sont suivis le plus rigoureusement possible.

Pour conclure et avant d'arriver sur l'investissement, vous avez une synthèse avec les grandes masses de notre budget. Pour rappel, nous collectons 30 875 000 euros d'impôts en 2019, un peu moins qu'en 2018 le VT ayant été basculé dans un budget annexe. Par contre, sur ces 30 875 000 euros, nous en reversons un tiers (attribution de compensations, ex taxe professionnelle), soit 11 145 000 euros :

- l'ACTP pour les communes (9 360 000 euros),
- le FPIC (550 000 euros),
- le FNGIR (1 635 000 euros).

Soit une fiscalité nette de 19 millions d'euros, contre 20,8 millions d'euros en 2018. En revanche, nous avons d'autres recettes constituées par :

- les subventions de fonctionnement (la CAF pour les enfants, la participation des familles),
- la DGF (3 300 000 euros).

Au total, nous avons un montant global de recettes à 28 233 000 euros (budget opérationnel). Les dépenses s'élèvent à 25 103 000 euros. Nous avons ainsi un autofinancement brut de 3 130 000 euros. Pour voir notre capacité d'affectation et d'investissement, il faut prendre en compte le FCTVA, subventions récurrentes (reversement de TVA de l'année pour 1 850 000 euros). Nous devons rembourser nos annuités d'emprunt pour 2 055 000 euros. D'où un autofinancement net de 2 925 000 euros. Nous avons les subventions prévues dans le budget d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros. Nous avons prévu de mettre en place 12 millions d'euros d'emprunts sur cette année 2019. D'où un total d'investissement de 17 180 000 euros. Nous avons un endettement monté à 23 230 000 euros. Ce niveau d'endettement a progressé de manière significative. Toutefois, nous avons une structure récente, en pleine restructuration. Nous savons que nous assumons des investissements lourds, notamment pour le complexe sportif. Il est évident qu'en fin de mandat, il faudra revenir sur des niveaux d'investissement plus récurrents et plus modestes, sachant que l'année 2019 sera particulièrement exceptionnelle.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques chiffres importants. Cette année, nous avons 17 180 000 euros d'investissements. Cette année est donc exceptionnelle, car nous avons une tranche de 10 millions d'euros sur le complexe sportif, et nous n'avons pas de subvention de prise en charge de ce budget pour 2019, mais cela viendra sûrement en 2020. L'année est donc lourde à assumer. Nous verrons s'il est prévu effectivement de dépenser ces 10 millions d'euros. En fonction de l'avancement du chantier réel, nous aurons peut-être des glissements sur 2020. Évidemment, tout ce que nous pourrions glisser allégera notre problème de trésorerie.

Je ne vais pas vous passer en revue toutes les grosses dépenses, mais nous signalons tout de même :

- la montée en débit pour laquelle nous mettons toujours une enveloppe de 500 000 euros par an,
- les fonds de concours aux communes que nous avons laissés à 150 000 euros (peut-être faudra-t-il l'abonder au niveau du budget supplémentaire),
- l'aménagement du Buffet de la Gare pour 700 000 euros : cet équipement étant structurant, nous avons mis 450 000 euros au BP ; il s'agit d'un investissement lourd,
- les aides à l'immobilier d'entreprise, compétence nouvelle que nous devons assumer et qui était assumée précédemment par le Département,
- le PLUi pour 275 000 euros, contre 382 000 euros en 2018, soit un total d'environ 650 000 euros pour la mise en place ; cet exercice est très lourd, mais nous le savons,
- les aides à la pierre que nous poursuivons pour 1 539 000 euros, qui sont compensées,
- les logements et la politique de l'habitat pour 380 000 euros,
- les acquisitions foncières pour 263 000 euros.

Nous sommes ensuite sur des dépenses plus ventilées de l'ensemble des postes, avec notamment des travaux d'équipement, des aménagements d'installations sportives. Comme toute collectivité, bon an mal an, nous devons assumer des enveloppes, et en fonction des capacités d'enveloppes annuelles, nous les répartissons en fonction des besoins. Nous sommes donc sur un budget de 17 180 000 euros qui seront financés par :

- l'autofinancement (3 millions d'euros),
- des subventions (2 millions d'euros),
- un emprunt (12 millions d'euros).

* * *

Concernant les budgets annexes, le gros morceau concerne les zones d'activité qui ont vocation à s'équilibrer entre ce que nous dépensons et ce que nous vendons. Nous sommes partis sur des dépenses en 2019 à hauteur de 2 685 000 euros et des recettes attendues à hauteur de 4 773 000 euros. Je vous fais grâce du budget Transports, dont je vous ai parlé précédemment. Nous avons prévu cette année 2 883 000 euros de dépenses, avec des recettes en regard sur les prévisions de vente et de cessions à hauteur de 2 760 000 euros. Concernant le budget d'investissement, il n'y a pas grand-chose. Il y a quelques investissements que nous faisons régulièrement au CAN (Centre d'Activités Nouvelles). Ce sont essentiellement les seules dépenses que nous avons à assumer. Vous avez ensuite le détail de ce que nous venons de voir.

Pour rappel, les mouvements peuvent être importants. Par exemple, conformément à la reprise des ZAE, vous savez que nous achetons au fur et à mesure que nous vendons les terrains. Nous les achetons à un prix fixé. Si nous vendons plus cher, le produit est au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; si nous vendons moins cher, le manque à gagner est au détriment de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela fait partie des règles du jeu, mais les prix de vente ont été figés. Aujourd'hui, par exemple, sur la zone des Épenottes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a vendu à la Foncière Amplitude une emprise foncière pour 172 000 euros que l'on achète parallèlement à la Ville de Dole pour le même prix. Nous avons acheté à SEDIA pour la station hydrogène. Sur la zone de Brevans, nous avons prévu la sortie de la méthanisation, donc la vente du terrain. Sur la zone de Rochefort-sur-Nenon, nous avons les achats de terrains soit aux agriculteurs, soit à la commune de Rochefort-sur-Nenon en 2018.

Il est encore prévu que nous en rachetions en 2019, et nous avons une prévision de vente de 1 355 000 euros. J'ai d'ailleurs le grand plaisir de vous annoncer que nous avons signé mardi la promesse de vente des 24 hectares à Intermarché. Pour les Charmes d'Amont, nous sommes sur le même schéma. Nous achetons à la commune de Tavaux pour 113 000 euros, et nous revendons aux deux entreprises citées pour le même prix. Pour la zone des Chauchaux, nous avons des ventes prévues à Jura Trucks, Pagot-Savoie, DIO/EJUPI et Technisol. Voilà pour les cessions que nous avons pressenties pour l'exercice 2019.

Je suis passé un peu rapidement, mais vous avez tous dans vos dossiers les détails. Je vous propose d'ouvrir le débat et de répondre à vos questions au fur et à mesure. La parole est à vous. Je vous remercie de votre attention. C'est un exercice toujours un peu fastidieux, je m'en excuse.

Mme BERNIER : Je pense que chacun d'entre nous ici a perçu avec intérêt et inquiétude le mouvement social qui s'est développé le mois dernier. Il ne nous a pas échappé que le mécontentement et la colère qui se sont exprimés envers le président de la République et le gouvernement concernaient les citoyens de nos communes, et ils nous concernent directement. Je pense que personne ici n'a l'illusion que les millions de personnes souffrant aujourd'hui d'un pouvoir d'achat insuffisant seraient ailleurs que chez nous. Ils sont bien dans nos communes, dans notre agglomération. Il me semble qu'au moment où nous réfléchissons sur le budget de notre Agglomération, ces préoccupations de nos concitoyens doivent être également les nôtres.

Vous avez tous noté – je ne prendrai que deux points – que si le mouvement est parti d'une hausse des taxes sur le carburant, il a essentiellement traduit des difficultés de vie quotidienne et l'angoisse du lendemain pour les familles souffrant d'un pouvoir d'achat insuffisant aujourd'hui. Il ne s'agit pas pour nous, évidemment, de répondre à la place du gouvernement ou de l'Assemblée nationale, mais de prendre les responsabilités qui sont les nôtres sur certaines de nos compétences. C'est pourquoi aujourd'hui je reviens sur une proposition que j'ai faite il y a plus d'un an, celle de la gratuité des transports en commun, avec l'idée que cette mesure permettrait d'accompagner davantage les habitants de notre territoire. Elle s'articulerait autour de quatre objectifs majeurs :

- limiter l'impact environnemental en incitant les usagers à s'orienter vers les transports en commun,
- augmenter le pouvoir d'achat des usagers en leur permettant de bénéficier d'un réseau de transport gratuit,
- faciliter la mobilité des habitants en encourageant leurs déplacements vers les commerces du centre-ville de Dole,
- développer le réseau et permettre un meilleur cadencement des bus et des cars entre les communes de l'Agglomération.

Oui, il s'agit là d'une gratuité d'émancipation, au même titre que celle de l'école publique ou du principe de la Sécurité sociale tel qu'il a été construit par le programme du Conseil national de la Résistance (CNR). Cette gratuité propose de rompre définitivement avec toute idée d'une écologie culpabilisatrice. Vous me direz que ceci a un coût, bien sûr. Je pense que ce coût a différentes sources de financement, puisque nous l'avons étudié à plusieurs reprises, et le budget du Transport a été de nouveau évoqué. Nous savons que le montant des participations de la population par l'achat des différents titres de transport représente moins de 300 000 euros par rapport à l'ensemble du budget Transports sur notre Agglomération. Je pense donc qu'il y a plusieurs possibilités pour trouver un financement si nous allons dans ce sens de la gratuité, et j'espère que c'est le cas. Nous pourrions évoquer par exemple les ressources chiffrées à 350 000 euros par l'évolution des bases. Nous pourrions aussi citer l'augmentation du Versement Transport de 650 000 euros. Il y aurait donc de quoi payer deux fois la gratuité. Je tiens à préciser d'ailleurs que le Versement Transport a été augmenté, à ma connaissance, sans amélioration de la prestation offerte et les entreprises pourraient peut-être d'ailleurs s'en offusquer.

Je conclurai, car je ne voudrais pas être trop longue en disant que d'une part, cette gratuité d'émancipation répondrait à la fois aux défis de la pollution, de la vie chère, de la santé de nos concitoyens, du climat qui est dans les préoccupations de chacun et au cœur de notre projet de développement durable de l'Agglomération. Pour terminer, je voudrais montrer cette carte : plus de 30 communes et agglomérations, dont certaines de la même taille que la nôtre et d'autres beaucoup plus importantes, de même que différents pays européens, ont mis en œuvre cette gratuité, ce qui est le cas tout récemment de Dunkerque et Calais, après l'Agglomération de Niort en 2017. Ce serait un signe important envoyé à nos concitoyens. Je propose que le budget 2019 de l'Agglomération du bassin dolois soit revu et réorienté pour prendre en compte les attentes des habitants de l'ensemble de nos 47 communes.

M. le Président : Merci. Je voudrais ajouter un complément, car je n'ai pas compris. Vous dites qu'il faut enlever 300 000 euros. Où les enlevez-vous sur le budget actuellement pour faire cette gratuité ? Est-ce sur la petite enfance ? Est-ce sur le sport ?

Mme BERNIER : Je ne vais pas réécrire le budget à votre place, mais en tout cas, je pense qu'il y a plusieurs sources. Nous avons vu qu'il y avait des augmentations significatives de versements dans le budget que vous nous avez présenté. Cela étant, si vous voulez que je vous dise que certains projets de construction ont été signalés par la Cour des comptes comme étant d'une ambition un peu démesurée, je peux vous dire que par exemple, on pourrait réduire sur ce type de projet pour améliorer sensiblement la vie quotidienne.

M. le Président : À quel rapport de la Cour des Comptes, qui a dit que certains de nos investissements n'allaient pas, faites-vous allusion ? Êtes-vous sûre ? Je vais répondre rapidement. Premièrement, sur le fait d'avancer la gratuité comme étant un atout écologique, je suis un peu perplexe. Aujourd'hui, le problème des transports en commun est que nous avons des lignes fortes et stratégiques avec un taux de remplissage très satisfaisant et qui fonctionnent bien, et d'autres qui sont plus compliquées. Nous savons bien que nous sommes sur un territoire rural et tous les territoires ruraux ont les mêmes problématiques que nous. Si nous étendons notre réseau de manière un peu trop importante, nous savons que nous faisons circuler des bus avec un taux de remplissage très faible, et le bilan écologique de toute l'opération n'est pas forcément gagnant. En revanche, je suis d'accord avec le fait qu'il vaut mieux travailler sur le covoiturage, sur des participations pour que ce soit plus efficace.

Le budget est le résultat d'équilibre après des discussions et des négociations. Vous me dites aujourd'hui : « *vous les avez dans le total des recettes* ». Nous sommes bien d'accord, sauf qu'aujourd'hui, pour enlever 300 000 euros, il faut trouver sur quel secteur le faire. Vous me dites : « *c'est facile* ». Je veux bien, mais vous demanderez à mes Vice-Présidents s'il est facile de retirer 300 000 euros ici ou là. Toutefois, je connais votre argument. Je vous ai dit que je n'étais

pas convaincu par l'impact environnemental. Ensuite, il faut voir aussi les impacts négatifs d'une gratuité. Nous savons que lorsque les services sont gratuits, il y a souvent un manque de respect du service et une perte de sa valeur. Je suis donc très méfiant.

Mme BERNIER : Tous les élus qui l'ont mise en œuvre disent le contraire !

M. le Président : Justement, si toutes les expériences remontent positivement, nous aurons peut-être l'occasion d'en rediscuter. Mais pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Avez-vous d'autres questions ?

M. WAMBST : Mesdames et messieurs, Monsieur le Président, j'aurai d'abord une réflexion d'ordre général sur ce budget. Il est vrai que dans toute collectivité, on a tendance à vouloir faire encore plus et mieux et à intégrer encore plus de services et d'activités. Je trouve que l'on en fait beaucoup. L'une des conséquences les plus visibles a été aussi une augmentation de la fiscalité due à plusieurs facteurs. Nous avons fait des transferts, nous étions tous d'accord. Des projets d'investissements sont en cours. Il y a la mutualisation. Derrière, il y a forcément des emprunts qui viennent financer les travaux d'investissement. Tout cela fait qu'il y a une forme d'emballlement et l'un des risques – et nous le voyons bien – est que derrière, les contribuables doivent être mis à contribution pour pouvoir payer tout cela. C'est dommageable, et j'alerte vraiment l'assemblée là-dessus.

J'ai un sujet d'inquiétude, mais je n'ai peut-être pas assez d'information. Donc, je vous repose vraiment la question. En 2018, nous étions sur une hauteur d'emprunt d'un peu plus de 6 millions d'euros. Nous passerons à 12 millions d'euros d'emprunt en 2019, en grande partie à cause du projet de Barberousse. Ce projet prévoit un tour de table de financiers d'un certain nombre de partenaires. Je ne suis pas sûr aujourd'hui que le plan de financement que nous avons validé en Conseil Communautaire soit encore complètement d'actualité. Je crains que les 10 millions d'euros nécessaires soient pour une tranche de travaux, certes, en 2019, mais qui se terminera en 2020. Néanmoins, aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment de visibilité pour savoir si ce partenariat financier annoncé est définitivement calé ou s'il est encore fragile. S'il est fragile et que nous avons lancé les travaux, il faudra bien que nous empruntions pour payer la totalité. Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet ? Encore une fois, je trouve bien entendu que toutes ces opérations sont intéressantes, mais le total fait que nous alourdissons la barque, et c'est un moment compliqué pour tout le monde que d'agir ainsi.

M. le Président : Je veux bien que nous discutons sur certains préjugés. Quand on parle de la fiscalité, nous en avons tout de même longuement débattu pendant le pacte fiscal. Je veux bien que l'on envoie en pâture « *oui, vous avez tapé sur la fiscalité* ». Quand on creuse, deux sessions se sont développées sur le pacte fiscal. Nous savons bien qu'il y a eu deux types d'augmentation pour les ménages. Premièrement, il y a eu la taxe d'habitation. Nous avons expliqué que l'augmentation nette n'avait touché, sur notre territoire, que 16 % des foyers au-dessus d'un certain montant de revenus d'après les services fiscaux. Je ne veux pas dire que ces foyers sont forcément aisés, ce n'est pas la vérité. Cela ne touche pas les ménages les plus modestes. Deuxièmement, sur la taxe foncière, nous avons fait un pacte fiscal dans lequel nous transférons des charges, et nous avons laissé la possibilité aux communes de répercuter cette baisse. Certaines communes ont pu le faire, d'autres n'ont pas pu, d'autres encore n'ont pas voulu, mais peu importe, chaque commune étant libre de faire ce qu'elle veut.

Nous n'avons donc pas augmenté la fiscalité des ménages globalement sur notre territoire, sauf pour les 16 % des ménages sur la taxe d'habitation. Il ne faudrait pas non plus laisser penser qu'il est de bon ton de dire que l'on tape sur la fiscalité, car ce n'est pas la réalité, cela ne s'est pas passé comme cela. J'aime donc mieux redresser les choses.

Sur la deuxième chose, nous savons que nous sommes sur des montants lourds d'investissements. Je vous l'ai dit. Nous sommes sur une nouvelle structure avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et nous avons tous choisi de faire ce complexe sportif qui est un enjeu important. Nous savons que nous passons vers une pointe d'investissements en 2019, je l'ai dit et c'est bien logique. D'une part, je vous rassure sur les perspectives à long terme, c'est-à-dire que nous ne sommes pas là pour débattre des plans pluriannuels. La loi ne le prévoit pas, et je n'aime mieux pas mettre en pâture des plans de financement sur cinq ans. En revanche, en interne, heureusement, nous le faisons, et nous sommes tout de même sous le contrôle d'une prospective tout à fait "assumable".

D'autre part, sur les plans de financement, je peux vous rassurer. Aujourd'hui, nous avons trois partenaires : l'État, la Région et le Département. Pour la Région, nous avons une notification à hauteur de 2,5 millions d'euros, c'est acté. Pour l'État, c'est acté aujourd'hui à hauteur de 3,1 millions d'euros, ce qui est un peu au-dessus de ce que nous espérions. Il restait le Département. Vous avez vu la tentative de polémique. Nous avons demandé au départ 2,5 millions d'euros globalement, car il y avait entre autres le problème des collèges. Nous avons 1,4 million d'euros actés, et une dotation annuelle a été prévue dans le temps, équivalente à un emprunt de 800 000 euros. Nous sommes donc un peu en dessous de ce qui était espéré, mais qui n'a jamais été promis, je ne vais pas mettre à défaut nos amis du Conseil Départemental. Mais nous sommes tout à fait dans ce qui avait été raisonnablement espéré. En tout cas, nous sommes dans le plan de financement pressenti. Nous n'avons donc pas de surprise. Nous pourrions vous le repasser bien volontiers lors d'un prochain Conseil Communautaire. Tout doit être à peu près acté à l'heure actuelle.

Cela étant, de nombreuses personnes travaillent ici dans le bâtiment. L'enjeu est surtout de bien suivre les travaux, d'être sûr qu'il n'y ait pas de dérapage, car avec un gros projet comme celui-là, on n'est jamais à l'abri de difficultés que l'on ne connaîtrait pas aujourd'hui. C'est plutôt ce qui m'inquiète. Mais en tout cas, sur le plan de financement initial, nous n'avons pas de problème particulier. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : Je ne peux pas laisser passer des propos tels que ceux qui viennent d'être exprimés. Dire que l'on n'a pas augmenté la fiscalité est faux. Les taux ont augmenté. On a voté une hausse de la TH. La fiscalité a donc augmenté. Si les « gilets jaunes » ont manifesté, c'est pour exprimer un ras-le-bol de voir leur pouvoir d'achat diminuer. Qu'a-t-on fait pour certains ? Il est vrai que la taxe d'habitation a diminué. Il ne faut pas dire que l'on ne l'a pas augmentée. Vous avez diminué le pouvoir d'achat. Cela a assez fait polémique avec le ministre du Budget avec le hashtag qu'il a lancé pour dire « *oui, vous avez diminué* »... Je n'approuve pas du tout ce qu'il a fait, mais il a quand même voulu dire que certaines collectivités ont profité du fait que l'État redonnait du pouvoir d'achat aux citoyens pour aller leur prendre dans la poche la hausse de pouvoir d'achat qu'on leur donnait. Tous ceux qui devaient bénéficier des 30 % ont bien vu, car c'était écrit au-dessus de la feuille d'impôt, que la diminution des 30 % n'a pas été effective, certaines collectivités ayant augmenté leurs taux. On a augmenté les taux, il faut l'assumer.

Pourquoi chercher à fuir ? Un grand débat national sera lancé, et les maires devront collecter les doléances des citoyens. Ils viendront devant les mairies. Il faut donc plutôt donner des arguments aux maires, que de dire « *on n'a pas augmenté la fiscalité* ». Cela ne suffit pas. Les Grands-Dolais ne sont pas dupes. Je voudrais simplement rappeler un chiffre régulièrement publié par la Direction Générale des Collectivités Locales sur la taxe d'habitation : sur 214 agglomérations, nous sommes descendus à la 212^{ème} place en termes de taux. Il ne faut pas dire que l'on n'a pas augmenté la fiscalité. On a augmenté la fiscalité, et quand on l'augmente, on l'assume.

M. le Président : C'est sûr qu'en termes d'augmentation de fiscalité, tu sais de quoi tu parles, puisque tu as bien pratiqué cela dans le mandat précédent. Mais peu importe, je crois que l'on en a parlé longuement, et je ne vais pas revenir sur le sujet. Tu me dis que le ministre des Finances a fait son hashtag en septembre. C'est tout de même incroyable. On vote en mars et le ministre a compris le problème six mois après ! En France, 18 000 communes, directement ou indirectement, ont été touchées par une augmentation de la taxe d'habitation. Concernant la baisse décrétée, quand le ministre dit qu'il nous enlève 5 millions d'euros sur l'ensemble des 47 communes de notre territoire *via* les intercommunalités, il ne s'occupe pas de savoir comment nous allons le financer, puisque cela a été décrété d'État. C'est comme pour le reste à payer de 0 pour les lunettes, il ne s'en est pas occupé. Il a dit « *je suis grand seigneur, ce sera gratuit* ». C'est sympathique, sauf que comme les mutuelles paient, elles augmentent leurs tarifs.

On dit « *il augmente le pouvoir d'achat, il ne joue pas le jeu* ». Je m'excuse, mais pour jouer le jeu, il faut être deux, il faut des règles du jeu que l'on connaît, et que l'on peut partager. Or aujourd'hui, cela ne s'est pas du tout passé comme cela. Pourquoi a-t-on augmenté les taux de fiscalité ? Parce que l'on sait que les compensations seront très aléatoires et on sera pénalisé si l'on part sur des bases trop faibles. On le sait bien. Tu m'indiques un chiffre, je vois que tu es habitué à le faire, mais il faudrait que tu me donnes ces chiffres avant pour que l'on puisse comparer les choses. Je ne sais pas ce que signifie aujourd'hui d'être 212^{ème} sur 214. Je n'ai pas vérifié. Mais il serait intéressant de connaître le poids de la TH pour les habitants. C'est ce qui est important, car si pour un Grand-Dolais, la moyenne de la Ville de Dole ou d'Abergement-la-Ronce est plus faible

que la moyenne, nous sommes 212^{ème}, mais Abergement-la-Ronce a un taux de taxe d'habitation très modeste. Les habitants d'Abergement-la-Ronce ne sont pas 212^{ème} sur 214.

C'est facile de donner des chiffres en pâture, mais essayons d'aller un peu plus loin et de réfléchir. Je veux bien, nous avons des commissions des Finances qui servent à cela. Si tu veux essayer d'échanger pour être plus constructif, ce sera bien volontiers. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Président. Premièrement, cela fait des années que l'État oblige les collectivités territoriales à réduire leurs dépenses de fonctionnement. Nous voyons les résultats, puisque nous sommes dans une crise sociale de laquelle nous aurons du mal à nous sortir. En observant le budget que vous nous avez présenté, je vais surtout intervenir sur la partie concernant les personnels. Entre ceux mis à disposition à la Ville de Dole, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans les SPL, dans les villages, c'est difficile de se retrouver. J'aimerais que nous puissions avoir un inventaire des personnels au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour voir l'évolution depuis le début de votre mandat.

Deuxièmement, je voudrais vous poser une question très précise concernant la page 16 au sujet du budget RH. J'ai vu que le fonds pour l'insertion des personnes handicapées était passé à 27 000 d'euros, alors qu'il était à 17 000 d'euros en 2018. Normalement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est dans l'obligation légale d'embaucher 6 % de personnes en situation de handicap. Je me disais : « *c'est dommage de ne pas pouvoir faire cet effort* ». Pourquoi ne le faites-vous pas ?

M. le Président : Vous remarquez que la dotation a baissé. Est-ce bien cela ?

Mme BARTHOULOT : Non, ce n'est pas cela. Je vois que le fonds pour l'insertion des personnes handicapées est passé à 27 000 euros. Dans mon raisonnement, si vous payez plus, c'est que vous n'embauchez pas assez.

M. le Président : Honnêtement, ce que vous dites est probable. Je n'ai pas l'information.

Mme BARTHOULOT : Je trouve cela dommage, car 20 % des personnes en situation de handicap et 10 % des personnes en situation normale sont au chômage. Or aucun effort n'est fait par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je voulais soulever un dernier point. On dit que l'on veut réduire de 20 % l'impact carbone sur nos collectivités d'ici 2020. Je voudrais savoir où nous en sommes. Je sais que des efforts ont été faits par rapport à la station hydrogène. Mais j'aimerais savoir où nous en sommes de cette réduction de 20 % à laquelle on s'était engagé à un moment donné sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Merci.

M. le Président : Je vais vous donner quelques éléments de réponse, mais Jean-Michel DAUBIGNEY pourra peut-être compléter. Concernant le personnel handicapé, je peux vous dire que lorsqu'il y a des embauches, évidemment, c'est généralisé. Le problème est – et nous le savons bien – qu'il faut trouver des emplois adéquats et adaptables aux handicaps auxquels les gens sont confrontés. Ce n'est donc pas si simple que cela. Le souci est permanent, mais le résultat est plus compliqué. Vous avez cela dans toutes les entreprises. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a cette « pénalisation » pour inciter les gens. Il est plus intéressant d'avoir des salariés handicapés que de payer la pénalité tant que l'on n'a pas les 6 %. Ce n'est donc pas une politique mise en œuvre, mais simplement des opportunités, et c'est le résultat.

Concernant l'impact carbone, je ne peux pas vous donner le taux, mais je peux vous parler des politiques engagées qui se poursuivent. Je ne vais pas vous évoquer la politique hydrogène, mais nous sommes en avance sur le territoire sur ce sujet, ce qui est un élément fort. Nos efforts se poursuivent. La station sera en service au début de l'année 2019. Vous avez vu dans la presse qu'il y avait un gros projet que nous avons attaqué il y a plus de six mois pour avoir du charbon « vert », comme on dit maintenant prudemment. Nous avons aussi le Plan Climat adopté au niveau du pays. Des actions sont donc développées. Ce n'est pas le moment d'en faire le débat exhaustif, mais nous suivons cette politique. Ce n'est pas très spectaculaire, et nous n'avons pas non plus d'outil de mesure aussi précis que cela. Mais en tout cas, je peux vous rassurer, les engagements sont pris et sont suivis. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je ferai deux ou trois petites remarques sur ce budget qui est particulièrement bien préparé et bien présenté. Je remercie le Président pour la présentation et l'ensemble du Bureau et des services pour la préparation. Je crois

qu'il faut être clair, et comme le disait un orateur précédent, il faut assumer ce que nous faisons. Concernant ce que nous avons fait et ce qui a été largement débattu et voté au-delà simplement d'une majorité politique l'an dernier, il s'est agi de continuer sur notre territoire à assurer un développement en matière d'urbanisme, de services, d'infrastructures qu'elles soient sportives ou culturelles. On peut éternellement se demander si finalement, il faut réduire ce développement et faire en sorte de ne plus rien investir.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut continuer à développer pour une simple et bonne raison : aucune entreprise ne viendra sur un territoire en perte. J'ai eu l'occasion de le dire hier soir. On peut se rappeler de ces grandes régions qui, après la fermeture des hauts fourneaux ou des mines, se sont retrouvées en difficulté pendant des décennies avec de l'argent qui arrivait de l'État, mais l'argent ne suffisait pas, car ne se développant pas, elles n'avaient plus de projet. Aujourd'hui, quand une entreprise fait le choix de venir quelque part, elle ne commence pas par demander au Président de la collectivité le taux de la CFE, mais elle commence à regarder s'il y a des voies de communication, des mètres carrés susceptibles de pouvoir être mobilisés rapidement. Elle regarde surtout si le territoire est porteur et dynamique. Je peux vous assurer que si c'était l'inverse, certains lieux du département du Jura plus au sud, qui ont peu de fiscalité, mais aussi peu d'activité, auraient peut-être plus d'activités, car ils ont peu de fiscalité. Or ce n'est pas le cas.

Je pense que ce n'est pas un hasard si en quelques mois, pour ne pas dire quelques années tellement cela a été rapide, nous avons quasiment bouclé les propositions sur la zone Innovia, avec des entreprises qui, parfois, n'avaient aucun rapport avec le secteur. Ynsect est venue, mais non pas parce qu'elle connaissait quelqu'un. Elle est venue, car on était en concurrence sur un territoire et que le territoire l'a enchantée. Certes, il a fallu les accompagner, avoir une politique économique, mais autrement, elle ne venait pas. Pourquoi aujourd'hui avons-nous deux grandes entreprises que sont Colruyt et Intermarché qui auraient pu aussi se délocaliser au moment où elles allaient réaliser un investissement lourd en matière de plateforme ? Elles sont sans doute venues à cause de l'opportunité autoroutière, mais elles sont venues aussi et surtout – et vous le savez bien, Monsieur le Président, puisque vous avez rencontré les directeurs nationaux qui nous l'ont dit – car elles ne venaient pas dans une zone déserte, mais dans une zone où elles étaient capables d'avoir du personnel, de la formation, où les conjoints étaient capables d'avoir des emplois, où leurs cadres pouvaient avoir du logement, où leurs enfants avaient des écoles, où il y avait du sport et de la culture, des crèches. Bref, elles venaient sur un territoire qui se dynamisait.

Quand on investit aujourd'hui, on crée les emplois et la richesse de demain, et ne pas investir aujourd'hui alors que les taux des emprunts sont extrêmement faibles, alors que pendant quelque temps, et nous sommes tous ensemble dans cette affaire, nous avons été un peu l'éclairage de la Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se trouvant à équidistance entre Besançon et Dijon. Nous avons eu cet éclairage, il fallait prendre le train quand il passait. Nous l'avons pris, et aujourd'hui, je l'assume complètement. J'imagine que beaucoup dans cette salle l'assument complètement. Ce n'est pas un hasard si, en cette fin d'année, nous pouvons annoncer que 1 000 emplois seront, soit consolidés, soit créés sur le site de notre territoire avec ces deux grandes enseignes. Si ces deux grandes enseignes avaient fait un choix autre en disant « *ce territoire est perdu, on préfère aller à Dijon ou sur d'autres lieux, sur Chalon-sur-Saône* », imaginez ce que nous aurions à dire à nos ouvriers, à nos salariés de ce territoire. Nous serions en train de manifester avec eux pour empêcher le départ d'Intermarché et de Colruyt.

Il faut donc parfois remettre l'église au milieu du village. Je pense que nous n'avons pas honte de l'investissement que nous avons fait. Je vous rappelle aussi que nous avons trouvé des niveaux de subvention, et Monsieur WAMBST a rappelé le risque potentiel qui est pour le moment très faible, l'État ayant assumé ses décisions, de même que la Région. D'ailleurs, nous avions rencontré la Présidente de Région qui nous avait dit en dix minutes « *je vous mets 2,5 millions d'euros* », car elle avait bien noté tout l'intérêt de cette infrastructure. Pour le Département, cela a été un peu plus long, mais je comprends aussi, le Département n'a plus d'argent, il est ponctionné de toute part. Ce qu'il nous donne est le bienvenu et cela correspond presque à ce que nous avions demandé.

Je voudrais vous dire que par rapport à tout cela, il a fallu adapter la fiscalité. Dans une collectivité intercommunale, il y a trois grosses masses fiscales. Premièrement, il y a la CFE, qui justement est une mesure contre l'économie chaque fois qu'on l'augmente, et je ne rappelle pas les débats qu'il y a eu il y a quelques années sur le sujet. Nous avons décidé de ne pas augmenter la CFE et nous assumons de ne pas l'avoir augmentée, car cela permet aux entreprises d'être dynamiques. Deuxièmement, il y a la taxe foncière sur les propriétés bâties que nous avons augmentée de 1,46 % à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et certaines communes, dont Dole, ont

baissé de 1,46 %, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il n'y a aucune augmentation sur cette taxe foncière dans de nombreuses communes. Nous ne sommes pas là pour les juger, mais je sais que parfois, des petites communes n'ont pas pu la baisser, les charges étant importantes, le transfert des charges n'étant pas lisible dans leur budget.

Il faut être clair : lorsque l'on transfère le Conservatoire, sur certaines communes, cela ne fait transférer aucune charge, même s'il est normal que le Conservatoire soit pris par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je comprends donc ces petites communes. Globalement, nous avons contrôlé la taxe foncière sur les propriétés bâties. Troisièmement, il y a la taxe d'habitation à laquelle nous avons probablement donné un coup de pouce. Mais ce coup de pouce est effectivement en contrepartie d'une baisse de l'État assumée de 30 %. Certes, cette année, il n'y a pas beaucoup de baisses, mais si l'État continue, et il va continuer, puisque c'est voté dans la loi de finances 2019, cela veut dire que pour les 84 % des Dolois concernés, cela va rebaisser de 30 %. L'année prochaine, elle baissera pour eux, et comme vous proposez une stabilité des taux, tous ces gens verront cette taxe baisser.

Par ailleurs, il y a un véritable autre problème. Aujourd'hui, il s'agit d'une exonération de taxe d'habitation. Demain, d'après ce que nous annonce le gouvernement, et ce qui a été confirmé plusieurs fois par le président de la République, par le Premier ministre et par le ministre du Budget, il y aura une suppression de la taxe d'habitation probablement en 2021. Il a même été question de l'avancer d'une année. Toute suppression d'impôt décidée par le gouvernement doit être compensée par ledit gouvernement aux collectivités. C'est la constitution. Donc, en 2021 ou en 2022, puisque c'est l'année qui suit, lorsque nous aurons la suppression totale de cette taxe d'habitation, et lorsque nous aurons une compensation à l'euro près par l'État, nous irons expliquer à tous les Grands-Dolois que notre compensation est finalement à un niveau moyen, et je ne regarde pas la commune voisine, mais les grandes métropoles, que leur impôt national, soit par la TVA, la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) ou différentes taxes, viendra compenser l'ensemble des collectivités françaises, et que nous, comme nous avons été bons élèves en matière de taxes, nous aurons une compensation légèrement moindre que toute la banlieue parisienne, toute la banlieue des métropoles et les métropoles elles-mêmes.

Je veux bien tout ce que l'on veut, mais je pense qu'il faut gérer en bon père de famille et être raisonnable. Aujourd'hui, être raisonnable, c'est d'être en capacité. On dit toujours : « *ce n'est pas ce que vous aviez dit au moment des élections* ». Or au moment des élections, on ne savait pas que la taxe d'habitation allait être supprimée. Je crois donc qu'il faut être clair, et personne ne l'imaginait. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons pris les bonnes mesures, courageuses, compliquées, et on les explique aux gens. Il se trouve que j'étais hier soir avec le Maire de Dole devant les « gilets jaunes ». Tout le monde en parle, nous sommes allés les rencontrer. Nous avons bien discuté. Lorsque l'un d'entre eux a parlé des taxes locales, un autre a immédiatement dit : « *nous savons qu'à Paris, ils vous coupent tout et vous n'avez plus rien. Le robinet est coupé* ». On peut donc être « gilet jaune » et avoir très bien compris les choses. Je rappelle que notre augmentation fiscale est loin de compenser les 5 millions d'euros pénalisés chaque année à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et à l'ensemble des communes en termes de dotations.

M. le Président : Merci de votre intervention. Avez-vous d'autres demandes de parole ?

Mme BARTHOULOT : Je voudrais revenir sur deux points, Monsieur le Président. J'aimerais qu'au prochain Conseil Communautaire, vous puissiez nous présenter un tableau récapitulatif des salariés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des mises à disposition au niveau de la Ville de Dole, et de l'évolution depuis 2014.

M. le Président : Dans votre notice, vous avez un tableau qui date de dix ans, je crois. Cela ne vous suffit-il pas ?

Mme BARTHOULOT : J'aimerais bien avoir quelque chose de plus clair, car il y a aussi les SPL. J'aimerais bien avoir quelque chose pour mieux comprendre ce qu'il se passe. Ensuite, quand vous parlez du plan de financement que vous aviez prévu pour le Département, c'est faux, mais je ne vais pas revenir dessus. Vous aviez demandé 2,5 millions d'euros. Il n'a donné que 1,5 million d'euros. Or il n'a pas de problème aussi important qu'il semble le dire.

M. le Président : Je reviens sur deux choses. Il y a des sujets récurrents. Les non-Dolois ne peuvent pas connaître toute la subtilité du débat, mais nous l'avons déjà eu. Je ne vais pas vous donner d'information sur les personnels de la SPL qui est une structure à part. Nous avons aussi

des gens à l'Office de Tourisme, à Hello Dole. Nous n'avons pas vocation à consolider tout ce personnel. Je ne vais donc pas vous donner tout cela. En revanche, je peux vous donner le tableau sur Dole et sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous avez dans votre dossier un tableau récapitulatif de 2013 à 2019, avec le nombre d'agents et le correctif en équivalent temps plein. On voit donc exactement. Je peux vous dire qu'en 2013, il y avait 573 agents et 520 équivalents temps plein, et aujourd'hui, nous sommes à 494 équivalents temps plein, ce qui veut dire que nous avons réduit de 26 les équivalents temps plein par rapport à ce que vous nous avez laissé. Je veux bien, mais que voulez-vous de plus? Que voulez-vous savoir? Voulez-vous dire que nous avons diminué là, car nous avons explosé ailleurs? Est-ce ce que vous voulez démontrer?

Je ne comprends pas le sens de votre question. Vous avez des tableaux détaillés très clairs. Je précise que la mutualisation a été contrôlée notamment dans le cadre de la certification des comptes, par la Cour des comptes, et qu'ils nous ont validé tous nos processus. Je peux vous dire que c'est suivi à l'euro près. Je trouve d'ailleurs que parfois, on va un peu trop loin dans la précision, mais en tout cas, c'est comme cela. Nous avons donc un coût réel. Je ne sais pas ce que vous voulez de plus. Les informations sont là. Je ne vais pas vous refaire un autre état que celui-là. Mais je peux vous le redonner si vous voulez.

Mme BARTHOULOT : Ne vous fâchez pas, Monsieur le Président.

M. le Président : Je ne me fâche pas, mais je voudrais comprendre ce que vous voulez exactement. Avez-vous d'autres questions?

M. FUMEY : Je vais revenir sur deux ou trois points qui ont déjà été abordés. Premièrement, concernant le transport, je pense que nous ne pouvons pas ne pas avoir un jour le débat sur sa gratuité et le financement de cette gratuité. Sur le budget 2019, certes, c'est difficile, puisque nous le votons aujourd'hui. Mais je pense qu'il y a moyen de mettre en place une commission qui réfléchirait pour arriver à terme, dans un horizon plus ou moins lointain, à la gratuité du transport qui, à mon avis, viendra dans le débat au niveau national. Deuxièmement, concernant ce que le Député a dit sur les plateformes Colruyt et Intermarché, je rappelle que nous avons commencé à négocier avec Intermarché en 2010 ou 2012. Effectivement, notre bonne situation physique a fait que les décisions de ces grands investisseurs se sont faites sur le coin, et je m'en félicite. Il avait été mis aussi en avant la problématique du personnel, car on n'en parle pas beaucoup. Le personnel était bien formé et de qualité, ce qu'il ne faut pas oublier. Troisièmement, j'ai entendu Monsieur le Député dire que la TH avait augmenté de 1,46 %.

M. le Président : Il s'agit du foncier et non de la TH, et c'est 1,46 point et non 1,46 %.

M. FUMEY : Oui, mais ce taux avait aussi augmenté les années précédentes. Je le rappelle simplement. La TH est à 15,75 % aujourd'hui contre 11,30 % en 2014, le foncier bâti à 3,61 % contre 1,26 %, le foncier non bâti à 4,12 % contre 3,76 %, le VT à 0,6 % contre 0,3 %, la CFE à 22,58 % contre 21,30 %. Pour les ordures ménagères, le taux s'élève à 10,41 %, contre 11,69 %. Je pense qu'à un moment donné, il y a eu une augmentation de la fiscalité, notamment sur celle des ménages. Quand je côtoie mes administrés localement, ils sont nombreux à me dire que les augmentations d'impôts, notamment les impôts locaux, sont devenues fortes. Vous avez dit : « *il fallait baisser* ». Je vous ai prouvé, Monsieur le Président, quand vous êtes venu devant le Conseil Municipal de Brevans pour essayer d'infléchir notre position sur le pacte fiscal, que vous nous aviez repris 0, que nous ne pouvions donc diminuer que de 0.

M. le Président : Cela prouve que ta commune a la chance de ne pas assumer des charges qui étaient assumées par d'autres. C'est bien. Cela veut dire que Dole payait. Je dis cela, c'est un état de fait, ce n'est pas gênant. Les enfants de Brevans allaient bien au restaurant scolaire.

M. FUMEY : Non, le restaurant scolaire était déjà à Brevans depuis fort longtemps, même avant d'être en intercommunalité. Concernant les augmentations, j'ai regardé. Pour les ordures ménagères, nous sommes sur des dépenses à 4 050 000 euros et des recettes à 5 090 000 euros, soit un écart supérieur à 1 million d'euros entre les dépenses et les recettes. Sommes-nous dans les 15 % autorisés? Si la règle est toujours la même, nous devrions avoir un écart maximum de 15 %. Je pense que nous aurions pu faire un effort sur les ordures ménagères, car cette fiscalité vient indirectement s'ajouter aux impôts locaux. Je pense qu'il faudra réfléchir à l'écart entre les recettes et les dépenses au niveau des ordures ménagères dans les prochaines années.

Vous nous avez parlé de la dette et des emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et vous venez de le répéter. On ne peut pas passer sous silence tous les emprunts faits par les SPL et par les organismes de logement, car nous les garantissons. Nous avons une garantie sur ces emprunts. Même si sur certains, il y a peu de risque, je veux bien le comprendre, mais c'est tout de même garanti à 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour les SPL et à 100 % pour les sociétés HLM.

Pour terminer, je vous ai déjà dit lors du DOB que nous vivions un peu au-dessus de nos moyens. La Cour des comptes l'a rappelé dans son rapport en 2017. Je pense que si un nouveau rapport de la Cour des comptes prouvait le contraire, j'en prendrais acte. Vous nous avez dit que nous arrivions au bout des gros investissements, j'entends. Pour autant, nous aurons tout de même fait des investissements qui, à mon sens, sont supérieurs à notre capacité en tant qu'agglomération de 52 000 habitants. À ce titre, je serais prudent concernant ce budget. Je ne suis pas le seul à le partager, mais je pense que nous devons rester prudents. Le message que nous font passer les « gilets jaunes » est en direction non seulement du gouvernement, mais aussi en direction des élus locaux que nous sommes.

M. le Président : Je ne vais pas répondre sur tous les points. Concernant les réflexions sur les ordures ménagères, oui, nous devons réfléchir. Je te rappelle qu'une partie de l'écart de 1 million d'euros est compensée par des investissements, notamment avec la politique des points d'apports volontaires financés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une partie. Nous avons demandé que le SICTOM ait une vision légèrement plus dynamique des choses sur toute cette collecte, mais ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir. Toutefois, aujourd'hui, nous voyons qu'un écart se creuse. Nous devons en prendre acte dans les budgets futurs. Nous sommes bien d'accord là-dessus. Concernant la dette, c'est un sujet que nous entendons, et il est devenu un leitmotiv.

Je veux bien entendre tout ce que vous dites concernant la Cour des comptes. Néanmoins, sachez que nous avons fait le choix de rentrer dans la certification des comptes, cela a été rappelé hier en Conseil Municipal de Dole et je peux le rappeler ce soir, cela ne me gêne pas du tout, au contraire. Cela veut dire qu'en faisant une certification des comptes, nous nous engageons à avoir des comptes sincères et réguliers, ce qui n'est pas le cas de nombreuses communes. La fonction publique est comme cela. Nous allons donc rentrer avec un établissement de bilans, de comptes d'actifs et de passifs qui seront les plus précis possible.

Par ailleurs, dans notre obligation de certification des comptes, nous aurons l'obligation d'apprécier les risques. Si l'OPH (Office Public de l'Habitat) dépose le bilan demain matin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour l'essentiel viendront compenser. Chaque année, la certification des comptes nous obligera à dire : « on a 50 ou 100 millions d'euros de garantie. Y a-t-il un risque patent ou non ? » S'il y a un risque patent, il faudra le constater comptablement, et s'il n'y a pas de risque, on l'indiquera en fonction des éléments que l'on nous donne. Nous sommes plutôt dans une démarche où nous l'évaluons. Cela étant, concernant les SPL qui s'endettent, aujourd'hui, nous n'avons pas de consolidation de compte. Contrairement à ce qui a été dit par certains, cette notion n'existe pas en droit public aujourd'hui. La consolidation de compte n'existe pas. Nous avons éventuellement des agrégations de comptes, et encore, ce n'est pas du tout pratiqué. Pour l'instant, ce n'est donc pas la peine de l'évoquer, parce que nous ne savons pas comment faire. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de solution aussi simple que cela.

De plus, ces structures juridiques sont indépendantes, elles ont leur propre logique, elles empruntent ou non. Il peut y avoir des garanties. S'il y en a, elles seront reprises dans les comptes de notre Agglomération dans la liste des engagements qui seront appréciés ou non. S'il y a des risques, ce sera comptabilisé. Il ne faut pas laisser dire ou laisser entendre que nous masquons de la dette où je ne sais quoi. Nous ne masquons rien du tout. Tout est transparent, et nous aurons des prises en compte lorsque les risques seront évidents ou si risque il y a. À l'heure actuelle, je peux vous rassurer : il n'y a pas de risque. Avez-vous d'autres questions ?

M. DAVID : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur les propos de notre collègue, Madame BERNIER, concernant les transports. Je n'ai jamais pensé que le principe de gratuité était vertueux. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la gratuité n'engendre pas une économie générale, voire un gaspillage de moyens en particulier. Pour autant, l'organisation des transports sur un territoire comme le nôtre est complexe du fait de la taille modeste de l'Agglomération et de l'urbanisation diffuse. Organiser un système de transport collectif pour que chacun s'y retrouve est très compliqué, et je le conçois très bien. Pour autant, je voudrais me faire l'écho d'habitants. Ce n'est pas forcément en rapport avec les « gilets jaunes », mais au contact des habitants, j'ai le

sentiment d'une amélioration de service demandée par les habitants des territoires les plus isolés et les plus ruraux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cette amélioration de service est demandée, mais il faut rester réaliste.

Comme vous l'avez dit, nous ne pouvons pas mettre des bus de 50 personnes sur les routes et les voir aller et venir quasiment vides, certes. Il faut adapter les véhicules, les circuits, mais la piste de travail que nous devons nous donner pour les prochaines années concerne l'amélioration des transports collectifs sur les zones les plus rurales de notre territoire. Je le dis sans animosité. Vous pensez bien que je voterai ce budget sans aucune réticence, mais je pense que ces prochaines années, nous devons améliorer le service aux populations rurales de nos petits villages ruraux sur le secteur. Je pense que nous pouvons faire des améliorations en termes de service ressenties par les habitants. Merci.

M. le Président : Avez-vous d'autres remarques ?

M. BLANCHET : Franck DAVID m'a coupé un peu l'herbe sous le pied concernant les transports. C'est un sujet que j'ai à cœur. Concernant la gratuité, je pense qu'il faut payer ce service, cela ne me choque pas du tout. Toutefois, je pense qu'il serait intéressant de développer une réflexion sur les transports des communes dites « rurales », car nous sommes pauvres sur ce sujet. Effectivement, cela a un coût. Je ne dis pas de mettre des bus de 50 places qui feront des allers et retours en permanence, j'en suis tout à fait conscient, et les routes ne pourraient peut-être pas le supporter. Il faudrait simplement trouver un système pour donner un peu d'air à nos habitants. Nous parlons tout de même du maintien à domicile et d'autre chose. Nous sommes donc les parents pauvres. Il faut aussi partir du principe que les habitants cotisent de la même façon que ceux qui ont du service. Je pense qu'il serait donc intéressant, autour de la table, de trouver une solution non pas pour inonder les routes de bus, mais pour donner un peu d'oxygène au service.

M. le Président : Nous pourrions toujours y réfléchir. Je voudrais tout de même donner une précision importante. Nous avons inauguré aujourd'hui à Sampans la première montée en débit mise en place par le Département pour alimenter les communes de Sampans, Biarne et Saint-Vivant-en-Amous. On ne peut pas dire que l'on ne s'occupe pas non plus des zones rurales, et je pense qu'aujourd'hui, l'accès Internet est comme l'électricité, il devient indispensable. Nous savons que certaines communes souffrent encore. Je remercie le Vice-Président du Département qui a mis en œuvre cette politique, et Stéphane CHAMPANHET qui pilote cela au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je pense que c'est une problématique assez générale. Il est vrai que cela ressort beaucoup avec les « gilets jaunes » qui font apparaître la notion large de territoire. Mais cette notion est compliquée. Quand on vit dans une banlieue parisienne, ce sont d'autres problématiques. Il y a certes un problème de densité, mais il y a d'autres problématiques. De notre côté, nous avons des territoires ruraux, périurbains. Je pense que les choses sont plus complexes, mais nous devons améliorer les choses, nous en sommes tous conscients et nous essayons de le faire. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GAGNOUX : Je voudrais faire un petit commentaire sur un élément qui me semble être très contradictoire et qui mériterait d'être plus cohérent. J'ai entendu deux interventions de l'opposition ce soir qui indiquaient en début de propos que nous vivions probablement au-dessus de nos moyens, et qui, en fin de propos, évoquaient la gratuité des transports. Je pense que nous sommes sur des contradictions fortes dans les discours et qu'il faut davantage de cohérence. Si l'on estime que nous vivons au-dessus de nos moyens, il ne faut pas proposer des charges conséquentes et nouvelles pour la collectivité.

Par ailleurs, je crois qu'à l'avenir, on voit que l'Agglomération prend davantage de conséquences, de politiques, qu'elle monte très largement sur certains services à la population. Cette démarche logique suit des projets portés aussi au niveau national depuis des années pour favoriser l'intercommunalité. Je crois que le problème de fond est que nécessairement, cela entraîne davantage de besoins de recettes pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) pour porter ces compétences et ces différents services. Toutefois, une chose ne sera pas possible : certaines communes, parallèlement à l'Agglomération, ne pourront pas avoir davantage de charges à être portées par l'Agglomération, avec parfois la nécessité de modifier les taux. De plus, soit elles ne baissent pas leur fiscalité, soit elles l'augmentent.

Je crois que nous sommes sur un paradigme qui n'est pas facile, parce que la baisse des dotations a fait que certains collègues maires n'ont pas pu stabiliser, voire baisser, la fiscalité. C'est un

dilemme, mais je crois que pour nos concitoyens, il peut être tout à fait compréhensible que l'intercommunalité non seulement prenne des charges complémentaires et des services, qu'elle puisse augmenter sa fiscalité, mais que parallèlement, cela doive entraîner une baisse sur le bloc communal. Ce n'est pas simple, mais je crois que l'esprit du pacte fiscal et financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera cohérent. Toutefois, pour que nos concitoyens puissent accepter cette logique de montée en compétences de l'intercommunalité, elle ne pourra pas être suivie constamment d'une absence de baisses, voire d'une augmentation dans nos communes, sous réserve que l'État arrête de baisser les dotations aux collectivités.

Mais je crois que, pour qu'il y ait cette compréhension de charges et de l'impôt, il faut aussi que les choses soient cohérentes entre les communes et l'intercommunalité. Quand je parle de cela, je mets de côté la question démocratique que nous avons déjà évoquée ici sur comment légitimer davantage les élus d'Agglomération dans la compréhension, car pour avoir échangé pendant trois quarts d'heure hier avec 50 « gilets jaunes » présents à l'Hôtel de Ville, nous voyons bien que la compréhension de la vie institutionnelle, y compris locale, est extrêmement compliquée et encore beaucoup trop complexe. Il faudra donc que sur ce point, il y ait davantage d'explications, et surtout de la cohérence. C'est pour cela que je voulais revenir sur les interventions de Laurence BERNIER et de Gérard FUMEY concernant l'incohérence que j'ai évoquée au début de mon propos.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAB : Je voudrais revenir sur le problème des transports. Nous savons qu'ils sont compliqués sur notre territoire pour aller vers le milieu rural. Je vois que certains territoires ont trouvé d'autres solutions, car les gens veulent du transport pour aller vers les services. Nous pourrions réfléchir avec le développement du haut débit et de la fibre peut-être soit à avoir des maisons de service réparties sur le territoire où les gens pourraient accéder à tous les services, soit à avoir des services mobiles qui vont dans les communes, vers les usagers pour leur rendre le service, ce que j'ai vu aussi. Le problème du transport est aussi un problème de ressenti. Les gens se sentent abandonnés par un transport qu'ils jugent inefficace ou trop rare. Si le service venait chez eux toutes les semaines, ils auraient beaucoup moins ce ressenti. Je pense qu'il y a une réflexion à mener au niveau d'un territoire comme le nôtre, où certaines zones isolées pourraient être beaucoup mieux desservies de cette façon, sans pour autant engager des investissements importants. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président : J'entends ton propos avec intérêt. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes loin d'avoir tiré les conséquences de la numérisation qui est en train de progresser à vitesse V. C'est sûr que de multiples services pourront se développer. Nous n'en sommes qu'au b-a.ba de tout cela, et je pense que nous devons l'intégrer dans nos réflexions. Revenons peut-être au budget proprement dit. Avez-vous d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de mettre au vote, de ne pas faire un vote par chapitre, mais de procéder à un vote global. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions au budget primitif 2019 ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie de cette majorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 2 abstentions), approuve le budget primitif 2019.

M. le Président : Concernant le budget annexe des Zones d'Activités (cessions et rachats de terrains, fonctionnement du CAN), y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe des Zones d'Activités.

M. le Président : Concernant le budget annexe Transports qui est maintenant bien isolé, la dotation d'équilibre étant dans le budget primitif, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 opposition et 4 abstentions. Je vous remercie de ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition et 4 abstentions), approuve le budget annexe Transports.

M. le Président : Il ne vous a pas échappé que c'était le morceau le plus important de l'ordre du jour. Nous avons de nombreux sujets plus techniques ou formels. Nous allons donc essayer de faire les présentations les plus synthétiques possible. Nous commençons par la question n° 7.

NOTICE N° 07 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. MACARD : C'est le genre d'exercice que nous sommes amenés à réaliser dans nos petites communes vis-à-vis des personnes en difficulté ou des mauvais payeurs. Dans notre Agglomération, malgré les procédures de recouvrement employées, des titres de recettes émis depuis 2006 restent à percevoir. Afin de limiter les frais de gestion, le Trésorier communautaire propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre des usagers concernés.

À cette fin, trois listes ont été dressées (vous avez la liste en annexes) :

- la liste A pour l'effacement de dette suite à décision judiciaire durant la période de 2017 à 2018, pour un montant total de 13 264,02 euros, soit 22 dossiers,
- la liste B pour les créances minimales inférieures à 30 euros cumulés par débiteur durant la période de 2010 à 2018, pour un montant total de 3 055,44 euros, soit 242 pièces,
- la liste C pour les créances irrécouvrables pour motifs divers (surendettement, liquidation ou redressement judiciaire) durant la période de 2006 à 2018, pour un montant total de 25 302,28 euros, soit 194 pièces.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice (liste A),
- d'autoriser Madame le Comptable public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexes (listes B et C), et d'admettre en non-valeur lesdites créances irrécouvrables,
- de procéder à l'ajustement des crédits correspondants par une décision modificative,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

M. le Président : Merci. Il s'agit d'un exercice classique. Nous en avons parlé en début de séance avec les nouvelles normes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 08 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2019

M. le Président : Je vais être très rapide sur cette question, nous en avons parlé précédemment. Nous proposons de maintenir les taux à :

- 22,58 % pour la CFE,
- 15,75 % pour la TH,
- 3,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 4,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 10,41 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.

Je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 7 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 7 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 09 : TARIFS COMMUNAUTAIRES 2019

M. le Président : Vous avez l'ensemble des tarifs dans votre notice. Vous verrez qu'ils sont quasiment reconduits pour l'essentiel, ou ce sont des ajustements vraiment très à la marge. Je crois qu'il y a eu plus de précisions sur des locations de matériels des services techniques qui sont plus ou moins mis à disposition de particuliers ou d'autres communes. Mais cela reste dans des conditions très modestes. Il n'y a pas de gros bouleversements. Vous avez pris connaissance de ces tarifs. Avez-vous des questions les concernant ?

Mme BARTHOULOT : Certains tarifs n'étaient pas affichés l'an dernier et vous les avez mis cette année. Concernent-ils du matériel que vous avez racheté ? Je veux parler par exemple de :

- la location d'une tribune mobile (120 places) : 800 euros,
- la location de chaises pliantes sport (l'unité) : 3 euros,
- la location de tables bois sports (l'unité) : 10 euros,
- etc.

Or nous ne voyons rien pour l'an dernier. C'est juste pour comprendre.

M. le Président : Certains n'avaient pas de tarif. Nous avons donc voulu être plus précis. Cela étant, les tribunes ont été acquises en 2018. Nous ne les avons pas encore facturées. Elles ont été mises à disposition notamment pour le foot et le rugby, pour la Fête de l'Eau à Dole. Mais elles n'étaient pas tarifées.

Mme BARTHOULOT : Vous ne tarifiez donc pas les chaises et les tables.

M. le Président : Nous n'en avons pas. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas grand-chose. La Ville de Dole sert souvent d'intermédiaire et elle a sa propre tarification. Avez-vous d'autres questions ?

Mme BERNIER : Concernant les tarifs, j'ai une question que j'ai déjà posée l'année dernière, mais je vais la reposer cette année. Cela fait déjà quelque temps que pour tout ce qui concerne les quotients familiaux, le nombre de tranches a été réduit. Je vois par exemple que pour les séjours, il n'y a que deux tranches de tarification. Il y a un tarif pour les familles dont le revenu est inférieur ou égal à 750 euros. On passe ensuite à « de 750 à 3 000 euros » et « plus de 3 000 euros ». Concernant ce que j'ai dit tout à l'heure sur la question du pouvoir d'achat des familles de notre territoire, j'ai l'impression que l'on est dans le « ronron », et que l'on continue sur la même lancée que l'année dernière sans prendre en compte que nous sommes face à une crise importante.

La question du nombre de tranches à augmenter en termes de financement de toutes les activités concernant les familles me paraît être à mettre à l'ordre du jour. Je ne vais pas parler de ma commune, mais je rappelle à ce propos que la commune de Dole est actuellement celle du Département qui a le taux de pauvreté le plus élevé et supérieur à la moyenne nationale. Je pense que cela devrait être entendu quand on travaille sur des quotients familiaux.

M. le Président : Je ne veux pas ouvrir le débat ce soir...

Mme BERNIER : Je vois que l'on ne peut ouvrir aucun débat ! « *Ce n'est pas à l'ordre du jour* », vous m'avez répondu cela tout à l'heure. Tout à l'heure, ce n'était pas l'ordre du jour et là, on n'ouvre pas le débat !

M. le Président : Je veux bien que l'on ouvre le débat sur le tarif de la journée, de la nuit à 4 euros, et si nous devons la passer à 4,10 euros cette année ou non !

Mme BERNIER : Non, de l'heure, Monsieur ! La nuit n'est pas à 4 euros, mais c'est 4 euros de l'heure.

M. le Président : Vous n'avez plus la parole, merci ! Je dis simplement que nous sommes en séance du Conseil et non en séance de Commission où l'on peut ouvrir des débats sur des détails. Cela étant, je veux vous répondre philosophiquement sur une chose, car nous l'avons déjà évoqué. Je pense que les tranches peuvent peut-être être affinées, que nous pouvons très bien y réfléchir. Néanmoins, dans toutes nos communes, et à Dole notamment, puisque vous visiez Dole plus particulièrement, nous avons aussi un service d'Actions sociales. Les familles en difficulté peuvent très bien faire appel à des aides pour cela. Je veux bien que l'on mette la gratuité pour tous. On aura aussi des familles aisées qui profiteront de la gratuité. Quel est l'objectif ? Une fois que l'on aura mis la gratuité pour tous, toute la société paiera.

Je pense qu'il vaut mieux cibler les choses, aider les gens qui en ont besoin et mettre des systèmes en place pour aider les gens dans le besoin, et pas forcément « *tel service n'a pas d'importance, il vaut 0. Allez-y !* » C'est un problème de principe. Ceci dit, sur le fait que l'on puisse améliorer les choses, j'écoute votre proposition, mais je ne sais pas quelle proposition vous souhaitez faire, si vous souhaitez faire quatre, cinq, six, dix tranches. Je veux bien, on peut toujours affiner les choses. Nous ferons remonter cela aux services pour travailler sur ce sujet.

Mme BERNIER : J'ai déjà fait cette remarque l'année dernière. Il y a donc eu un an pour y travailler.

M. le Président : Nous aurons encore un an pour y réfléchir. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Merci, Madame BERNIER, d'avoir approuvé ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LES COMMUNES

M. GUERRIN : Bonsoir à toutes et à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mettre en œuvre l'action n° 3 du schéma de mutualisation des services, à savoir la création d'un « Club Acheteurs ». Sous le terme « Club Acheteurs », elle propose aux communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au CCAS de la Ville de Dole et au Syndicat Mixte La Grande Tablee de constituer un groupement de commandes à durée illimitée dans des domaines d'achats cités en annexe n° 2 de la convention-cadre.

Objet de la délibération

En s'associant à travers la signature de cette convention, les membres du groupement permanents pourront participer à tous les achats groupés proposés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sans avoir à délibérer à chaque fois. Leur volonté de participer aux différentes procédures se matérialisera par un simple courrier d'engagement. La mise en œuvre du « Club Acheteurs » permettra ainsi de limiter les délais inhérents aux achats groupés tout en conservant à ses membres la faculté de lancer seuls leurs procédures de marché public, y compris dans des secteurs d'achats cités dans la convention. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes permanent sera celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au groupement de commandes permanent « Club Acheteurs »,
- d'accepter les termes de la convention-cadre du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- d'accepter que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit désignée coordonnateur du groupement de commandes permanent ainsi formé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention-cadre de groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les marchés issus du groupement de commandes, pour l'ensemble des membres, le cas échéant.

M. le Président : Merci. Vous avez compris que ce service supplémentaire est offert. C'est un service possible. Les gens viennent ou ne viennent pas, mais il est offert aux 47 communes. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 11 : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Il s'agit simplement d'adopter le règlement intérieur du personnel qui est annexé à la délibération. Il s'agit d'une application des prescriptions des statuts de la fonction publique en termes d'organisation du travail, des règles de vie, d'hygiène et de

sécurité, et bien sûr de discipline à l'intérieur des trois collectivités. Le but est aussi d'apporter une harmonisation au niveau des trois collectivités que sont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le CCAS de Dole. C'est assez simple. Un excellent travail a été réalisé par les services, avec les élus, et notamment les organisations syndicales, ce document ayant fait l'objet de plusieurs réunions et discussions avec les organisations syndicales représentatives du personnel à travers les CHSCT et les Comités techniques. Il a été validé à l'unanimité par les organisations très récemment, lors d'un dernier CT.

Il vous est proposé ce soir d'adopter ce règlement intérieur en l'état, sachant que ce document reste évolutif, en accord avec les organisations syndicales dès lors qu'il y aura des sujets à mettre sur la table dans les mois et années à venir. Nous n'avions rien et ce beau document de travail cadre toutes les relations.

M. le Président : Merci. Un gros travail a été fait, et nous pouvons féliciter tous les acteurs. Avez-vous des questions? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 12 : MISE EN ŒUVRE DE RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET LE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – FILIÈRE CULTURELLE

M. DAUBIGNEY : Il s'agit du même outil de travail pour la gestion de notre personnel. L'an dernier, nous avons fait un pas en avant en appliquant une nouvelle formule de ce que l'on appelle « le régime indemnitaire », sauf qu'aujourd'hui, il s'appelle « RIFSEEP », terme un peu barbare. Il avait été fait l'an dernier, nous l'avons adopté le 14 décembre 2017, avec les dispositions de l'époque, sachant que tous les dispositifs, notamment dans certains cadres d'emploi, n'étaient pas connus des services, les décrets n'étant pas descendus jusqu'à nous. Nous vous proposons ce soir une évolution, cinq nouveaux cadres d'emploi dans la filière culturelle ayant été définis, à savoir :

- les conservateurs du patrimoine,
- les conservateurs territoriaux de bibliothèque,
- les attachés territoriaux,
- les bibliothécaires territoriaux,
- les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Il y a donc cinq cadres d'emploi nouveaux ce soir. L'idée est d'instaurer une indemnité de fonction et un complément indemnitaire annuel du régime indemnitaire, ce qui est dans la suite logique de ce que nous avons fait l'an dernier. Nous avons simplement une filière en plus cette année, et il y en aura encore d'autres dans les mois et les années qui viennent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DAUBIGNEY : C'est la suite logique de ce qu'a exprimé le Président tout à l'heure dans la présentation du budget, à savoir la création d'un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} février prochain. Il s'agit en conséquence de modifier le tableau des effectifs. C'est l'impact de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), avec la conséquence du transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020 à l'Agglomération, donc la nécessité pour nous de nous y préparer en vue de préparer ce transfert et la gestion future. Pour cela, nous avons besoin de créer un poste d'ingénieur en eau et assainissement.

M. le Président : Avez-vous des questions? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNEE 2019

M. BLANCHET : Bonsoir. La convention a été décidée en 2018 dans le cadre de remplacements temporaires d'agents. Si vous en êtes d'accord, nous la reproduisons pour 2019. Pour Jura Service, nous sommes sur un maximum de 4 000 heures pour 2019. Il y aura un avenant en cas de besoin supplémentaire. Vous avez les coûts horaires en légère évolution due à l'évolution du coût de la vie. Si les agents faisaient plus de 750 heures, on aurait un surcoût de 2 euros par heure pour éviter de concurrencer les organismes privés. Tout est indiqué dans votre notice. Le but est d'autoriser le Président à signer la convention avec Jura Service.

M. le Président : Merci, Philippe. Avez-vous des questions ?

M. FUMEY : Avec la délibération suivante, il y a une différence entre les tarifs des uns et des autres. Est-ce parce que nous sommes sur des qualifications différentes ?

M. BLANCHET : Les coûts des associations sont différents. Les heures sont moindres. Les coûts de Tempo sont différents de ceux de Jura Service.

M. le Président : Les tarifs sont librement consentis. Cela dépend un peu des charges de chaque association. Il n'y a pas de norme. Merci. Je reviens sur cette convention avec Jura Service. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : CONVENTION TERRE D'EMPLOIS - TEMPO POUR L'ANNEE 2019

M. BLANCHET : Pour Tempo, c'est le but. C'est en cas d'agents absents. Par contre, nous sommes sur un maximum de 500 heures pour 2019. Si on avait un besoin, un avenant serait fait. Vous avez les tarifs expliqués par les différences entre les deux associations. Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention. Pour mémoire, ces deux conventions existaient déjà en 2018. Ce sont donc des renouvellements.

M. le Président : Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AUPRES D'INITIATIVE DOLE TERRITOIRES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

M. DAUBIGNEY : Les questions n° 16 et 17 sont de même nature. Elles concernent la mise à disposition d'agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de partenaires avec lesquels nous travaillons. Pour la notice n° 16, il s'agit d'une mise à disposition partielle d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès d'Initiative Dole Territoires. Vous connaissez cette association. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE nous en parle régulièrement. C'est un partenaire économique installé au CAN, avec des missions d'accueil de porteurs de projets, de développement, d'aide à la création, etc., qui marche très bien, avec un suivi très régulier et une efficacité reconnue par d'autres partenaires que sont notamment la Boutique de Gestion, le Conseil Régional, ces gens-là activant des leviers financiers pour aider la création d'entreprises ou des reprises d'entreprises.

Il s'agit simplement de mettre à disposition un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à raison de 17 heures 30 par semaine, ce contrat étant valable pour trois ans par tacite

reconduction. Cela fonctionne depuis quelque temps. C'est donc une reconduction de ce que nous faisons déjà.

M. le Président : Je mets au vote cette délibération pour Initiative Dole Territoires. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AUPRES DE L'ARAPT

M. DAUBIGNEY : L'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales) est l'organisation qui gère le Pays dolois. Il s'agit :

- d'approuver la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de l'ARAPT du Pays Dolois-Pays Pasteur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'ARAPT du Pays Dolois-Pays de Pasteur.

Je rappelle que le Plan Climat Énergie est une mission confiée au Pays dolois, de même que le Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui est un autre grand chantier sur lequel travaille le Pays Dolois. Cet organisme travaille pour nous, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera bénéficiaire dans les prochains mois.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE – ANNEE 2019

M. BERNARDIN : Un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole travaillant au service Environnement a été mis à disposition du Syndicat Mixte Doubs-Loue pour 25 % de son temps sur une partie de l'année 2015 et pour 10 % de son temps de travail sur les années 2016, 2017 et 2018 pour répondre à ses besoins. Les besoins du Syndicat Mixte Doubs-Loue perdurent sur l'année 2019.

Le Syndicat pourra également s'appuyer sur les services supports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le coût correspondrait à environ 5 % de la rémunération de l'agent mis à disposition. Je vous laisse calculer ce que font 5 % de 10 %. La mise à disposition de l'agent volontaire sur la base de 10 % de son temps de travail pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 permet de répondre aux besoins du Syndicat. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais. Si vous avez lu cette convention, vous avez pu découvrir de quel agent il s'agissait.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LES COMMUNES DE BIARNE, VILLERS-ROBERT, DAMPARIS, L'ASSOCIATION FONCIERE D'ECLANS-NENON, FRASNE-LES-MEULIERES, LE SIVU « LA NOUNOURSERIE » DE MOISSEY ET VILLETTE-LÈS-DOLE – MISES A DISPOSITION PARTIELLES D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

M. THUREL : Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux.

Nous avons :

- la commune de Biarne pour 16 heures par semaine,
- la commune de Villers-Robert pour 17 heures par semaine,
- l'Association Foncière d'Éclans-Nenon pour 6 heures par jour pendant deux jours,
- la commune de Damparis pour 5 heures par semaine,
- la commune de Frasne-les-Meulières pour 6 heures,
- le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) « La Nounourserie » de Moissey pour 4 heures,
- la commune de Villette-lès-Dole pour 17 heures,
- la commune de Baverans pour 19,23 heures par semaine,
- le SIVOS des écoles de Baverans et Brevans pour 20 heures annuelles,
- l'Association Foncière de Baverans pour 20 heures annuelles,
- la commune de Villette-lès-Dole pour 3 heures.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions.

M. le Président : Merci. Ces conventions sont devenues un peu standard. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 20 : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE POUR 2018

M. le Président : C'est la même chose. Il s'agit de valider la convention de mutualisation entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole telle qu'annexée à votre document. C'est l'ensemble des prestations que vous connaissez, qui sont mutualisées et reprises dans le budget. Vous avez pris connaissance de cette convention. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE TAVAUX POUR 2018 (PACK RH)

M. THUREL : Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux communes de son territoire la mise à disposition de son service Ressources Humaines. Ce service englobe l'ensemble des missions relatives à la gestion du personnel des collectivités. Depuis janvier 2013, la commune de Tavaux adhère ainsi au service Pack RH de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les modalités de mise en œuvre de cette mutualisation du service Ressources Humaines sont fixées dans une convention conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Commune de Tavaux. Un avenant à cette convention actualise chaque année le coût de fonctionnement du service, sur la base des dépenses réalisées en année N.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant à la convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

M. le Président : Là encore, cette convention se poursuit depuis un certain nombre d'années, et elle satisfait tout le monde, semble-t-il. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE CHAMPVANS POUR 2018 (PACK RH)

M. THUREL : C'est la même chose avec la commune de Champvans.

M. le Président : On ne va peut-être pas relire toute la notice, puisque c'est le même contenu. Pour Champvans avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : ADHESION DE LA COMMUNE DE ROCHEFORT-SUR-NENON AU SERVICE « PACK RH » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE (1^{ER} JANVIER 2019)

M. THUREL : Nous passons à la commune de Rochefort-sur-Nenon. Cette prestation comprendra également la gestion administrative des agents du SIVOS et du SIP (Service d'Information Publique) de Rochefort-sur-Nenon.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en œuvre de la prestation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer.

M. le Président : Le pack RH concerne la gestion des ressources humaines, l'établissement des feuilles de paie, la gestion de carrière, ce qui est pris en charge par le service de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECEPAGE AU SERVICE « PACK RH » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE (1^{ER} JANVIER 2019)

M. THUREL : Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage souhaite adhérer au service Pack RH à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modalités de mise en œuvre sont fixées dans une convention de prestation de services.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en œuvre de la prestation,
- d'acter l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage au service Pack RH à compter du 1^{er} janvier 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. le Président : C'est donc la même chose que la notice précédente, avec ce Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 25 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE TAVAUX (PACK RH) AU 1^{ER} JANVIER 2019

M. THUREL : La commune de Tavaux bénéficie du service Pack RH mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est le même texte que pour les articles précédents. Il y a un coût unitaire de 35 euros par bulletin de paie traité, correspondant aux charges de personnel et aux frais de fonctionnement nécessaires à la bonne exécution de cette prestation par le service RH de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En cas de décision favorable, il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider la convention de prestation de services,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. le Président : OK. Vous avez compris que la notice n° 21 concernait l'avenant à la convention pour cadrer les coûts réels 2018. Vous avez cette notice n° 25 pour la convention 2019. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 26 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE CHAMPVANS (PACK RH) AU 1^{ER} JANVIER 2019

M. le Président : C'est la même chose pour Champvans que pour Tavaux. Je vous fais grâce de toutes ces lectures. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 27 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DE LA SPL G2D39 EN REMPLACEMENT DE M. MICHAUD

M. le Président : Il s'agit ici de désigner un représentant au sein de la SPL Grand Dole Développement 39 (G2D39). Notre SPL d'aménagement s'agrandit, la commune de Champvans allant souscrire au capital de cette SPL dans la mesure où elle a un projet. Elle sollicite donc la SPL pour mener à bien ce projet. À titre d'actionnaire de la SPL, le Maire de Champvans sera représentant de sa commune. Puisqu'il était administrateur au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous voulions proposer à Olivier MEUGIN de prendre sa place. Il a été d'accord. Je vous propose donc la candidature de ce dernier. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autre, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 28 : ADHESION A L'INCUBATEUR REGIONAL DECA-BFC

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues. L'association DECA-BFC (Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne Franche-Comté) a pour mission l'accompagnement de projets de création d'entreprises issues des laboratoires de recherche et écoles d'ingénieurs. Il vous est proposé de bénéficier des services de cette association afin de faciliter l'installation de ces entreprises sur notre territoire moyennant une contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 15 000 euros. Si aucun projet n'est accompagné, ce montant sera intégralement

remboursé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce service est complémentaire à l'offre existante sur notre territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe d'adhésion à cette association,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

M. le Président : Avez-vous des questions sur cette convention ? C'est un outil de plus, dont nous dotons sur notre territoire, et qui peut être à forte valeur ajoutée, vous l'avez bien compris. S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 29 : CREATION D'UNE AIDE DIRECTE A LA REHABILITATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre du programme de redynamisation de son cœur de ville, la Ville de Dole s'est engagée dès 2012 aux côtés de l'État dans un programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui a pris fin en novembre 2017. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aujourd'hui compétente en matière de commerce, souhaite déposer une nouvelle demande de FISAC au plus tard le 31 janvier 2019, et ainsi poursuivre la démarche Cœur de Ville conduite depuis 2014.

Afin d'avoir une continuité dans le dynamisme commercial du cœur de ville et de répondre à de potentielles démarches liées à des réhabilitations imminentes de commerces, il est proposé de mettre en place une aide directe aux commerçants qui couvrirait la période de transition s'étalant de la signature de la convention « Action Cœur de Ville » (21 juin 2018) à la fin du mois de janvier 2019, date de dépôt du dossier FISAC, qui ouvrira de nouveaux droits à des aides individuelles.

Le règlement annexé à la présente délibération précise les conditions d'attribution des aides, leurs taux et leurs montants, à savoir 30 % du coût des travaux hors taxes plafonnés à 6 000 euros par dossier, ainsi que le périmètre concerné.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour la période du 21 juin 2018 au 31 janvier 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des subventions aux commerçants éligibles aux aides directes, conformément au règlement ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces et tous documents afférents à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris qu'il s'agit essentiellement des petits commerces, l'objectif étant de les aider. Avez-vous des questions sur cette convention ?

M. DAVID : J'ai relu la convention. Il n'est fait mention nulle part qu'il concerne spécifiquement les commerces de Dole. Les commerces des communes satellites de Dole sont-ils prévus dans cette aide ?

M. le Président : Oui, bien sûr, tout l'intérêt étant d'étendre cette aide non seulement au cœur de ville intégré dans les FISAC, mais aussi à l'ensemble de l'Agglomération. Mais je dis peut-être une bêtise. Avez-vous d'autres questions ?

M. LAGNIEN : Président, j'ai eu une demande cette semaine de quelqu'un qui voulait s'installer dans le village. J'ai interrogé le responsable qui m'a répondu que c'était uniquement pour l'opération Cœur de Ville, exclusivement pour les communes rurales, une fois de plus.

M. le Président : Excusez-moi. Justement, je suis surpris de cela. Quand nous avons évoqué cela en Bureau, nous avons dit que justement, nous l'étendrions volontairement aux coûts de la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour viser toutes ces communes. Or cela n'a pas été suivi. Pour l'instant, nous ne sommes que dans le FISAC. Nous devons donc remettre en place une convention. Si tu as un besoin dans ta commune, il faut nous l'indiquer tout de suite, et nous trouverons une solution pour les aider. L'objectif est tout de même de favoriser cela. Nous reprendrons donc cela.

Je m'excuse de ma réponse trop rapide. Nous nous retrouverons le 21 janvier prochain. Nous pourrions donc corriger le tir si c'est possible. En tout cas, pour cette convention telle qu'elle a été présentée, avec les limites que nous venons de donner, je m'en excuse, mais c'est comme cela. Avez-vous d'autres questions? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 30 : DEPOT D'UN DOSSIER FISAC – CŒUR DE VILLE DE DOLE

M. PÉCHINOT : Par délibération du 22 février 2011, la Ville de Dole s'était portée candidate pour un programme FISAC contractualisé en 2012 et qui s'est terminé en novembre 2017. En 2018, l'État a indiqué aux collectivités qu'un nouveau programme FISAC était proposé, en complément du dispositif « Action Cœur de Ville ». Ce nouveau dispositif débutera en 2020 pour se terminer en 2023. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans le cadre de ses compétences et en qualité de partenaire signataire de la convention « Action Cœur de Ville » signée le 21 juin 2018, souhaite se porter candidate à ce nouveau dispositif qui permettra un accompagnement financier sur quatre actions :

- l'accompagnement aux dispositifs d'actions commerciales,
- l'achat d'immobilier commercial,
- l'aide directe aux commerçants,
- la réhabilitation et la modernisation du marché couvert de Dole.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature à une opération FISAC sur un périmètre reprenant les limites du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Dole,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature dans le cadre du programme FISAC 2020-2023,
- d'approuver le plan de financement global et notamment les engagements financiers de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour chacune des actions,
- de solliciter auprès de l'État les subventions prévues dans le plan de financement,
- de valider la création d'un Comité de Pilotage d'attribution des aides aux professionnels et d'autoriser ce Comité de Pilotage à adopter un règlement adapté à cette démarche,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser les subventions aux commerçants bénéficiaires d'aides directes de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces et tous documents afférents à la présente délibération.

M. le Président : Avez-vous des questions sur la mise en place de ce dossier FISAC ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 31 : CESSION DE TERRAIN A LA SCI DIO – ZONE DES CHAUCHEUX

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : La SCI DIO représentée par Monsieur EJUPI souhaite acquérir une parcelle de 9 770 mètres carrés sur cette zone pour construire un bâtiment à usage locatif. Cette parcelle est voisine de sa propriété actuelle. Les conditions suspensives sont précisées dans la notice, d'une part, la précommercialisation des deux tiers des surfaces avant le 30 septembre 2019 et d'autre part, des délais sur la réalisation du projet. Il est également précisé qu'en cas de revente, un complément de 20 euros par mètre carré sera versé à l'Agglomération.

Il vous est proposé :

- de valider cette vente au prix de 25 euros du mètre carré hors taxes, augmenté de la TVA sur la marge de 4,49 euros du mètre carré,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : J'ai simplement une précision à donner, et il faudra modifier la délibération. Concernant les 20 euros supplémentaires, il ne s'agit pas d'un complément de prix, mais d'une indemnité. Objectivement, le prix de 25 euros n'est pas très cher par rapport à l'emplacement. Cela ne nous gêne pas de le vendre à 25 euros, dans la mesure où il y a un projet économique qui nous amène des emplois, etc. Mais si jamais le porteur de projet changeait un peu de stratégie, remette en vente et se comporte comme un promoteur immobilier, il ferait de la plus-value sur ce terrain.

L'idée est de dire que nous vendons ce terrain à 25 euros, car il y a un objectif bien précis. Si cet objectif n'est pas atteint et que le terrain est revendu dans les 10 ans, le vendeur aura une pénalité de 20 euros. C'est pour essayer de fidéliser les choses et de bien montrer notre volonté de faire un effort sur le prix, parce qu'il y a un projet économique digne de ce nom. Nous avons généralisé ce processus un peu partout, sur toutes les parcelles, surtout sur les zones économiques à caractère commercial ou quasi commercial. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 32 : CORRECTIF SUR LA TARIFICATION DE LA TAXE DE SEJOUR 2019

M. DAVID : Par délibération n° GD114/18 du 27 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération a approuvé la tarification 2019 de la taxe de séjour applicable dans les hébergements touristiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En fait, il faut reprendre cette délibération, car d'après la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, elle n'est pas assez claire quant aux 10 % que nous devons reverser au Département.

Le tableau tel qu'il vous est présenté sur le rapport expose très clairement les 10 % des différentes taxes de séjour selon les hébergements et leur classement. Je rappelle que cette tarification avait eu aussi pour but d'encaisser de la taxe de séjour sur les meublés. Vous savez combien les hôteliers et les gîtes sont actuellement concurrencés par des plateformes de réservation (par exemple Airbnb). Ces meublés loués entre particuliers étaient complètement hors du champ d'encaissement de la taxe de séjour. La dernière ligne « hébergement en attente ou sans classement » parle précisément de ces meublés loués entre particuliers, et souvent par le biais d'Airbnb. Nous avons donc mis un tarif de 3 % sur le montant hors taxes de la nuitée.

La délibération consiste :

- à approuver les conditions d'application de la taxe de séjour, telles que définies dans ce tableau, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- à autoriser Monsieur le Président à informer les logeurs des nouveaux montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, et à s'assurer qu'une information spécifique par voie d'affichage sera faite auprès de la clientèle,
- à autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Vous avez vu tout à l'heure qu'en prévision de recettes, en 2019, nous aurions 120 000 euros, en gros, de perception de la taxe de séjour. Pour mémoire, pour l'ensemble du département du Jura, la taxe de séjour représente 1,1 million d'euros, dont 100 000 euros pour le Département qui encaisse 10 %.

M. le Président : OK, merci. C'est une délibération que nous avons déjà prise. Nous avons simplement ajouté une ligne pour isoler cela. Merci de ces explications. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 33 : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF ACCUEIL DYNAMIQUE ET NUMERIQUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. DAVID : En 2014, les offices de tourisme de Franche-Comté ont lancé un réseau d'écrans intitulé « Accueil Dynamique et Numérique (ADN) en Franche-Comté » comprenant l'achat des supports et le développement d'une solution de gestion des contenus. L'objectif de ce projet est de proposer une diffusion d'informations là où les flux sont objectivement importants afin que les visiteurs soient informés en temps réel des attraits touristiques du territoire.

Afin de s'inscrire dans cette démarche partagée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite faire l'acquisition de trois écrans numériques qui diffuseront des informations touristiques à jour, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à savoir :

- un écran intérieur, qui sera installé sur l'aire d'autoroute de Romange (et non d'Audelage comme indiqué dans votre notice),
- un écran extérieur, qui sera situé le long de la route Nationale 5 de Parcey, devant le point d'information touristique existant,
- un écran intérieur, qui sera installé dans le futur bâtiment du Buffet de la Gare.

Le coût prévisionnel de cette acquisition est de 27 590 euros, financé par l'État et la région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 70 %.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au projet ADN et de faire l'acquisition de trois écrans d'accueil dynamique numérique,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférent,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci pour cette question. Vous avez compris l'intérêt. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 34 : MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLES SIS PLACE BARBEROUSSE PAR LA VILLE DE DOLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. CHAMPANHET : Bonsoir. Cette notice concerne la mise à disposition par la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole des bâtiments de la place Barberousse pour la construction du centre aquatique et sportif. Cela concerne le bâtiment sis 21 place Barberousse regroupant :

- la piscine,
- le gymnase,
- la MJC,
- la salle de cinéma,
- la terrasse au sud-est de ce bâtiment et le terrain jouxtant le pignon nord-est,
- l'emprise de l'ancien centre de secours démoli en 2016,
- l'espace déclassé du domaine public communal situé au nord-ouest du bâtiment.

Dès que l'emprise exacte du projet pourra être actée par voie de géomètre-expert, il sera procédé à la vente du bien pour l'euro symbolique.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la remise des biens décrits ci-dessus à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- de préciser que ces biens seront remis à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir,
- de noter que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera substituée à la Ville dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers bénéficiant de concession sur tout ou partie des biens remis,

- d'approuver la vente à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de ces biens moyennant l'euro symbolique dès lors que l'emprise exacte du projet pourra être actée par voie de géomètre-expert,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 35 : ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2023

M. LAB : Bonsoir. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui « définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées ». La révision du précédent programme 2010-2015 doit permettre à la collectivité de définir les objectifs et moyens de sa politique de l'habitat pour la période 2018-2023. Il identifie cinq orientations qui répondent aux enjeux mis en exergue par le diagnostic et repris dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi que vous avez en annexe.

Ces cinq orientations sont :

- répondre aux besoins de logements à réaliser ou à mobiliser,
- agir sur le foncier pour produire différemment et maîtriser le développement résidentiel,
- réinvestir le parc existant pour renouveler et développer l'offre locative,
- proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles et/ou à des besoins particuliers,
- piloter et animer la politique locale de l'habitat.

Les engagements financiers prévisionnels du Programme Local de l'Habitat s'élèvent à 3 540 000 euros pour la période 2019-2023.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'avis des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Merci, Jean-Claude. C'est effectivement un programme ambitieux, important, et bien naturellement compatible avec le PLUi tel que cela a été adopté dans notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Avez-vous des questions sur Plan Local d'Habitat ?

M. NEGRELLO : Le terme « arrêt » est-il bien défini ? Je mettrais plutôt « définition du projet » plutôt que « arrêt », parce que je pensais que l'on arrêtrait le PLUi.

M. le Président : J'ai eu la même réflexion que toi quand j'ai lu les notes. C'est dans le titre de la notice.

M. LAB : Ce projet reviendra devant le Conseil Communautaire après l'avis des communes. Nous l'arrêterons une deuxième fois définitivement après l'avis des communes.

M. le Président : Oui, il s'agit ici du premier arrêt. C'est comme les bus. *Rires.*

M. LAB : Il y a encore trois ou quatre étapes.

M. le Président : Merci. Avez-vous d'autres questions ? Je mets au vote. Vous aurez à redélibérer dans vos communes sur ce Plan Local. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 36 : DELEGATION LOCALE DE COMPETENCES DES AIDES A LA PIERRE

M. LAB : Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'État a délégué à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques prévues, d'une part en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, et d'autre part en faveur de la rénovation de l'habitat privé pour le compte de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cette délégation, conclue pour une durée de six ans, prend fin au 31 décembre 2018.

Je voulais vous rappeler que pendant cette période, nous avons travaillé sur 812 logements, obtenu des subventions de l'Anah pour 7 760 000 euros et dégagé un volume de travaux de 18,3 millions d'euros, essentiellement tournés à 75 % vers l'amélioration énergétique.

Par délibération du 19 juin 2018, le Conseil Communautaire a sollicité le renouvellement de celle-ci pour la période 2019-2024, demande qui a reçu une réponse favorable de Monsieur le Préfet du Jura. Les conditions et objectifs de cette délégation de compétences doivent être précisés dans une convention-cadre et une seconde convention précisant les modalités de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Anah. Ces conventions font l'objet d'un ou plusieurs avenants annuels afin d'être ajustées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2019-2024, annexée à la présente délibération,
- d'approuver les termes de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour la période 2019-2024, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions mentionnées ci-dessus, ainsi que les avenants annuels pour la période 2019-2024, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.

M. le Président : Merci de cette présentation. Il est vrai que c'est un effet de levier assez important sur notre territoire en termes de qualité de l'habitat, bien sûr, puisque c'est la priorité, mais aussi en termes de soutien à l'économie, à l'activité économique de nos entreprises et des entreprises du bâtiment.

M. LAB : Je voudrais ajouter également qu'en matière de délégation des aides à la pierre, nous sommes extrêmement bien placés sur le département du Jura et dans la grande région.

M. le Président : C'est vrai. Nous devons donc en profiter. Avez-vous des questions sur cette délégation de compétence ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 37 : OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE - BILAN DE LA CONCERTATION

M. LAB : Par délibération n° GD70/18 en date du 19 juin 2018, le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Dole a approuvé la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le périmètre du cœur de ville de Dole et lancé une phase de concertation préalable. Cette dernière a permis de porter à la connaissance des habitants et des propriétaires du cœur de ville de Dole les projets prévus pour la rénovation de l'habitat privé au sein du site patrimonial remarquable de Dole, et de constater qu'aucune objection de fonds n'était déclarée.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du bilan de la concertation préalable,
- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre la procédure de restauration immobilière en direction de Monsieur le Préfet.

M. le Président : Merci. Il s'agit de prendre acte de ce bilan. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 38 : OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE N° 1

M. LAB : Toujours dans le cadre de l'ORI, la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont engagé un projet urbain global de requalification de la ville centre visant à redynamiser le cœur historique par une intervention sur l'amélioration de l'habitat, le développement du commerce et le réaménagement des espaces publics. Après validation du bilan de concertation relatif aux ORI, le Conseil Communautaire est désormais invité à délibérer sur l'approbation du dossier d'enquête publique, préalable au lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce dossier d'enquête publique est en annexe.

Le Renouveau urbain s'est concentré sur trois immeubles qui ont été identifiés en réelle nécessité d'intervention et absence d'implication des propriétaires. Je vous rappelle que la procédure d'ORI a pour but d'inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments. Ces trois immeubles se situent :

- au 3, rue Carondelet
- au 57, rue des arènes
- au 2-4, rue des arènes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter de Monsieur le Préfet du Jura l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter de Monsieur le Préfet du Jura, au terme de ladite enquête, la Déclaration d'Utilité Publique du programme de travaux de restauration immobilière en faveur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou de la SPL Grand Dole Développement 39,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 39 : PERIMETRE D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville », un périmètre d'intervention prioritaire a été déterminé. Vous avez en pièce jointe le plan. Ce périmètre correspond au site « Inscrit » élargi :

- au nord du centre-ville de Dole par le quartier de la Gare,
- au sud par le quartier dit « rive gauche »,
- à l'ouest par le Foyer Saint-Jean,
- à Authume, à l'entrée de l'autoroute A36.

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN), promulguée le 24 novembre 2018 et dont le principal objectif est la revitalisation des centres villes, prévoit la délimitation des secteurs d'intervention dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). La concordance des périmètres d'intervention prioritaire tels que définis dans la convention « Action Cœur de Ville » du 21 juin 2018 et les périmètres d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire paraît donc un prérequis au bon déroulement du programme « Action Cœur de Ville ».

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de définir le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) tel que présenté dans la convention « Action Cœur de Ville » le 21 juin 2018 et annexé à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette définition de périmètre ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 40 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION EMPLOI-INSERTION 2019

M. BLANCHET : Nous sentons que nous arrivons à la fin. Cela se bouscule, mais je voudrais tout de même faire un petit focus sur 2017 avant d'attaquer le programme 2019. Je vais vous rappeler les axes. L'axe 1 concerne un système en place qui sera toujours reconduit pour l'instant. Il s'agit d'accompagner, d'élargir et renforcer l'offre d'insertion professionnelle du public. L'axe 2 concerne des actions spécifiques.

Pour 2017, il faut tout de même remarquer que nous avons eu 139 parcours conventionnés et 135 réalisés. C'est donc la première fois, depuis que la programmation Emploi-Insertion existe, que nous avons 97 % de réalisation, ce qui est impressionnant. Cela représente 70 % de sorties positives pour 2017. Pour 2018, les derniers résultats sont en train d'arriver. Nous devrions frôler les 72 %. Concernant le public, c'est toujours à peu près pareil. Nous avons financé 135 parcours pour 63 femmes et 72 hommes. La population des plus de 50 ans représente 11 % de l'accord, soit 2 % de plus que l'année précédente. Les jeunes, certes moins nombreux, représentent tout de même 20 % du public bénéficiaire, 6 associations sur 11 n'en accueillant pas.

En termes de niveau de formation, le bilan est le suivant :

- 53 % des bénéficiaires sont sans diplôme, soit 72 personnes et 6 % de plus que l'année précédente,
- 26 % des bénéficiaires sont de niveau 5, contre 31 % en 2016,
- 20 % des bénéficiaires sont de niveau 4 et plus, ce qui est faible.

Il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes. Toutefois, nous pouvons remarquer – je suis désolé, mesdames – qu'en 2017, comme en 2016, globalement, les femmes sont moins diplômées que les hommes. Voilà pour 2017. Comme je vous l'ai dit, les sorties ont été particulièrement bonnes. Félicitations aux associations qui ont fait un travail remarquable, car elles se sont démenées pour arriver à ce résultat.

Pour 2019, nous avons les deux mêmes axes 1 et 2. Toute personne dans une démarche d'insertion professionnelle, faisant l'objet d'une prescription au titre de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et résidant dans une commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, peut bénéficier du programme d'actions 2019. Le public ciblé prioritaire est composé des jeunes de moins de 26 ans, des demandeurs d'emploi femmes, des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus et des demandeurs d'emploi de longue durée. Pour mémoire, je vous rappelle que nous donnions 1 000 euros par parcours, soit 800 euros à la signature et 200 euros de plus si la sortie est dynamique (CDI, CDD).

Pour cette année, les plus perspicaces auront remarqué qu'il nous manque trois associations. L'association Poinfore a disparu des écrans radars. Je pense que tout le monde est un peu au courant. De même, BTP Services et ASMH n'ont pas souhaité demander de parcours pour des raisons qui sont les leurs, c'est leur choix.

Pour répondre à une question que j'ai eue tout à l'heure, la somme est restée à 100 000 euros, mais elle bénéficie à 12 associations qui reçoivent donc plus, car nous n'avons pas bougé le montant de 100 000 euros précédemment réparti sur 15 associations. Le tableau est là, je ne vais pas vous le commenter, vous l'avez sous les yeux. Dans l'axe 1, nous avons 82 parcours, avec une part fixe de 65 600 euros. Si les sorties sont positives en partie, cela fera 16 400 euros ; nous serons donc à 82 000 euros. Sur l'axe 2, les associations Roue de Secours 39, Mission Locale et Tempo ont des actions vraiment spécifiques. Nous avons 50 actions pour cet axe 2, soit 18 000 euros. Ces trois associations toucheront 100 % du montant de l'aide à la signature.

Nous sommes bien sur une programmation de 132 parcours prévus, 83 600 euros, 16 400 euros de bonification si les sorties sont bonnes, mais il n'y a pas de raison du contraire. Cela représente

ainsi un total de 100 000 euros. Je vous propose maintenant, si vous en êtes d'accord et sauf question, d'autoriser le Président à signer les conventions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

M. TOURNIER : Je vous remercie de me donner la parole. Je serai très bref. J'ai participé à cette réunion du jeudi 13 décembre dernier, dont l'objet était la programmation Emploi-Insertion qui vient de nous être présentée par notre collègue Philippe BLANCHET. Je ne vous cache pas, Monsieur le Président, chers collègues, que j'ai été très surpris de me retrouver seul autour de la table pour participer aux travaux de cette Commission. Je ne porterai aucun jugement, sachant que beaucoup d'entre vous ont des obligations auxquelles ils doivent répondre dans le cadre de leur mandat. Cette réunion était cependant l'occasion pour les élus de notre territoire de contrôler et d'évaluer les parcours réalisés par les associations d'insertion.

Cela dit, je tiens à souligner l'excellent travail effectué par les associations qui remplissent sérieusement leurs missions au plus près du terrain. L'enveloppe budgétaire qui leur était attribuée pour ce dispositif est par conséquent bien utilisée, et cela correspond à leurs besoins. À ce titre, je tiens personnellement à les féliciter pour leur engagement, leur sérieux et pour leur travail en direction de ces publics, permettant ainsi à un grand nombre d'entre eux de retrouver le chemin de l'emploi.

Enfin, je tiens également à remercier les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui ont en charge ce dossier Emploi-Insertion, et j'associerai également mes remerciements à notre collègue Philippe BLANCHET pour le suivi et l'encadrement de ces actions. Je vous remercie.

M. BLANCHET : Merci. J'avais occulté un peu ce point. Il est vrai qu'il est un peu litigieux, je suis d'accord avec Philippe TOURNIER. Quand le Président est arrivé, nous avions déjà tout plié, les lumières étaient éteintes et nous étions dehors. J'ai proposé au Président d'en parler et de l'associer, comme nous l'avons fait, à la Commission économique, puisque cela ne prend pas beaucoup de temps, et à mon avis, ce serait beaucoup plus simple.

Je voudrais aussi féliciter tous les services, notamment Christophe PETITJEAN qui a mené cela de main de maître, de même que les associations. Il est vrai que pour cette réunion, il faut trouver une solution. Certes, tout le monde a beaucoup de travail, j'ai beaucoup d'excuses et je les ai citées. Les gens ne sont pas venus, mais une bonne partie d'entre eux s'est excusée.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BARTHOULOT : Il est vrai que lorsque nous regardons le budget de cette programmation Emploi-Insertion de 100 000 euros, nous voyons tout l'intérêt de la mettre en place, puisqu'il y a 70 % de sorties positives. Néanmoins, Monsieur le Président, je regrette que cette somme n'ait pas évolué toutes ces dernières années pour permettre certainement à davantage de personnes de bénéficier de ce programme Emploi-Insertion. Quand vous êtes arrivé aux commandes en 2014, le montant de cette enveloppe était le double, et 290 personnes ont bénéficié de cette programmation avec 50 % de sorties positives. C'est la raison de ma prise de parole ce soir. Ce serait bien que cela puisse augmenter.

M. le Président : Oui, mais je ne partage pas cette espèce de vision comptable des choses. Je sais de quoi cela parle. Nous avons beaucoup orienté avec Philippe BLANCHET toute cette politique, mais le problème est que l'insertion doit donner des résultats. Vous venez de citer un chiffre qui me fait peur : vous parlez de 290 personnes avec 50 % d'échec.

Mme BARTHOULOT : 50 % de sorties positives, ce qui est tout de même déjà important !

M. le Président : Je ne veux pas dire que c'est négatif, mais ce n'est pas favorable. Je préfère que nous nous occupions bien des gens. Entre parenthèses, nous ne consommons pas la totalité des 100 000 euros. Nous avons toujours de la marge, et s'il y a des coups de pouce à donner, nous le faisons, nous n'avons jamais bloqué. Dieu sait si les services travaillent là-dessus. Je préfère que nous ayons vraiment une approche qualitative et non pas uniquement quantitative. Mais le problème est de bien détecter les besoins et les personnes en difficulté pour arriver à les sortir des mauvaises situations dans lesquelles elles peuvent être. Je me méfie des chiffres. On peut mettre 200 000 ou 300 000 euros, mais ce n'est pas pour autant que la politique sociale est efficace.

Mme BARTHOULOT : Ce sont les chiffres donnés en 2014. Vous ne pouvez pas le nier. C'étaient bien 290 personnes et 50 % de sorties positives.

M. le Président : Oui, mais aujourd'hui, nous avons 97 % de sorties positives dans certains cas.

M. BLANCHET : Je ne veux pas contester les propos de Madame BARTHOULOT. Il y avait effectivement un montant solide en chiffre, mais il ne marchait pas, et il faisait que sur 180 000 euros programmés – j'ai des doutes sur le montant de 280 000 euros – on se retrouvait avec 80 ou 90 000 euros consommés. C'était peut-être dommage, à mon avis, de bloquer des sommes d'argent dans un budget, si nous savons pertinemment qu'elles ne seront pas utilisées. J'ai perdu un peu le fil... Mais jusqu'à maintenant, concernant les montants, le Président lui-même l'avait proposé l'année dernière en réunion. Nous aurions pu mettre plus aujourd'hui, mais nous étions bloqués à 100 000 euros. Personne n'a proposé plus. Nous avons même des associations, que j'ai citées, qui n'ont pas répondu à l'appel d'offres, qui ont décliné l'offre.

Comme je le dis, le montant a forcément augmenté, puisque nous passons de 15 associations à 12. Mais je pense qu'avec l'accord du Président, nous aurions l'autorisation de monter un peu si nous avions eu des demandes. Or nous n'en avons pas eu provenant des différentes associations. Je peux sortir les chiffres, car j'ai le dossier depuis le début. Nous pourrions tout reprendre. Il est vrai qu'en 2014, la somme budgétée était importante, mais la somme réalisée était relativement faible.

M. le Président : Il y a également un autre phénomène. Ces associations font un travail assez remarquable. Nous avons privilégié la durée, la continuité, nous payons les subventions beaucoup plus tôt, nous n'avons pas de système à rallonge où les gens faisaient les décomptes pratiquement six mois après. Je pense que le problème est que les gens doivent travailler, qu'ils aient tout de suite le produit de leurs efforts.

M. FUMEY : Concernant cette réunion du 13 décembre dernier, il n'y avait pas moins de trois réunions à la même heure. Nous ne pouvions donc pas être partout à la fois en Commission économique, en réunion à Authume sur la station de Choisey et en réunion sur l'insertion. Évitez peut-être de programmer un certain nombre de questions le même jour à la même heure.

M. le Président : C'est pour cela que nous essaierons de concentrer les réunions. Mais c'est toujours compliqué. Les propos de Philippe ne visaient personne, nous l'avions bien compris. Nous regrettons cela plus qu'autre chose, mais cela prouve que nous devons être plus attentifs au niveau des calendriers. Toutefois, ce n'est pas facile.

M. BLANCHET : Les techniciens sont là, tout le monde est là. La bonne solution serait de mettre ce sujet en Commission économique. Même si nous n'y étions pas nombreux, nous étions tout de même une petite dizaine ou quinzaine de personnes. Nous sommes tous chargés en termes de nombre de réunions, mais l'année prochaine, nous en tiendrons compte. Je précise que pour cette année, cette date avait été fixée l'année dernière. Nous avons proposé 18 heures 30, car les gens présents souhaitaient venir à cette heure-là.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets au vote ce programme Emploi-Insertion. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 41 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE RAINANS, FALLETANS, ARCHELANGE, ÉCLANS-NENON, LAVANS-LÈS-DOLE, JOUHE ET ROMANGE

M. THUREL : Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes et les projets suivants :

Commune	Projet	Montant sollicité
Rainans	Restauration de la toiture de l'atelier communal	8 568 euros
Falletans	Acquisition d'une chaudière à pellets et de radiateurs	10 000 euros
Archelange	Mise aux normes de l'électricité des vestiaires du stade de football	1 705 euros
Archelange	Mise en accessibilité des bâtiments publics	3 128 euros
Éclans-Nenon	Mise en sécurité de la salle des fêtes	4 230 euros
Lavans-lès-Dole	Réfection de la toiture et isolation des combles d'un bâtiment communal	10 000 euros
Jouhe	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	5 969 euros
Romange	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	9 708 euros

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Ce dispositif correspond manifestement à une véritable attente et je m'en réjouis. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 42 : CONVENTION DE FINANCEMENT 2018 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE TAVAUX – ABERGEMENT – DAMPARIS (EMTAD)

NOTICE N° 43 : CONVENTION DE FINANCEMENT 2018 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-AUBIN

Les notices n° 42 et 43 sont présentées conjointement.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, le 15 mars dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse. Pour résumer, nous menons deux actions en parallèle, d'une part une substitution aux communes qui, jusque-là, subventionnaient ces écoles, et d'autre part, une politique d'harmonisation sur les tarifs. C'est de cela qu'il est question aujourd'hui.

Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je passerai dans le même temps les notices n° 42 et 43, puisqu'elles sont dans le même esprit. Il s'agit donc, pour l'école de Tavaux, de mener une politique d'harmonisation entre les tarifs pratiqués au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole et cette école. Après une péréquation par rapport aux adultes et aux élèves, nous avons trouvé un montant pour l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) de 38 529 euros permettant de tendre vers l'harmonisation des tarifs entre ce qui était le Conservatoire de Dole et cette école. Pour Saint-Aubin, il s'agit d'une subvention à hauteur de 5 130 euros.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver ces deux conventions de financement ci-annexées,
- d'attribuer le montant des subventions citées, d'une part à l'EMTAD et d'autre part, à l'école de musique de Saint-Aubin,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les présentes conventions.

M. le Président : Merci. Ce sont bien des conventions 2018, dont nous discutons aujourd'hui. Avez-vous des questions sur ces deux conventions qui sont soumises à votre vote ? Je vous propose de voter la notice n° 42 pour l'EMTAD. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice n° 42.

M. le Président : Pour l'école de Saint-Aubin, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice n° 43.

* * *

M. le Président : Arrêtez, il y a une notice n° 44 ! Non, il y a un sujet très important concernant le PLUi. Il était inscrit à l'ordre du jour initialement, et nous avons décidé de le repousser. Rassurez-vous, nous n'allons pas traiter le sujet, mais je vais simplement donner la parole à Dominique MICHAUD pour expliquer pourquoi nous nous réunissons la prochaine fois le 21 janvier 2019 spécifiquement pour le PLUi. Nous en profiterons peut-être pour passer d'autres questions. Je laisse la parole à Dominique pour la présentation de ces questions.

M. MICHAUD : Je serai très rapide. Bonsoir à tous. Je voulais simplement revenir rapidement sur la Conférence des Maires du 12 décembre dernier. Celle-ci était destinée à l'examen de l'arrêt du projet du PLUi qui aurait dû être voté ce soir. Je vous rappelle que ce projet a été initié depuis 2015. Il doit être adopté avant la fin de notre mandat. Comme vous le savez, il vise à disposer d'un projet de territoire fixant nos perspectives de développement pour les 12 à 15 ans à venir. Le résultat que nous avons obtenu est forcément un équilibre à trouver avec des compromis, et inévitablement des insatisfactions locales. Nous avons très souvent eu à résoudre la question de l'intérêt privé face à la vision communale et intercommunale. Évidemment, la grande majorité des demandes portaient sur une forte ouverture à l'urbanisation.

Je voulais rappeler qu'un très gros travail, mené par le bureau d'études et les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, a débouché sur une finalisation de documents dans des délais extrêmement contraints. Les échanges se sont multipliés ces derniers mois, ce qui a parfois créé certaines frustrations suite à des problèmes non résolus. C'est pour cela que nous avons décidé collectivement, en Conférence des Maires, de repousser l'arrêt du projet – puisque cela s'appelle comme cela, Bruno – d'un mois, c'est-à-dire au 21 janvier 2019, tout cela pour donner un peu plus de temps aux équipes municipales d'assimiler ce document très conséquent et important.

En revanche, nous devons absolument maintenir l'adoption du projet avant fin 2019 pour plusieurs raisons :

- par rapport au coût – le Président en a parlé tout à l'heure – de 650 000 euros pour le PLUi : si nous ne validons pas avant la fin de notre mandat ce PLUi, les équipes renouvelées ne seront pas en mesure de délibérer rapidement sans connaissance du dossier, ce qui repoussera d'autant la finalisation du PLUi, et engendrera nécessairement des surcoûts importants,
- vis-à-vis des cinq communes qui perdront le bénéfice de leur Plan d'Occupation des Sols (POS) à partir du 1^{er} janvier 2020 : si nous n'approuvons pas le PLUi, certaines communes comme Saint-Aubin ou Abergement-la-Ronce seront face à des difficultés importantes d'urbanisation.

Par rapport à ces objectifs, nous avons encore quelques contraintes, notamment la délibération d'arrêt de projet qui interviendrait le 21 janvier 2019, comme je vous l'indiquais, et qui implique un retour de la part des communes avant le 10 janvier prochain, ce qui est un point important. Si vous pouviez nous répondre avant, ce serait évidemment beaucoup plus bénéfique.

Je vous rappelle que les modifications que nous pourrions apporter aujourd'hui ne peuvent être que très marginales en termes de zonage, car si nous lançons de grosses modifications, cela engendrerait nécessairement une refonte en profondeur de tout ce qui touche aux compensations et aux grands équilibres. Au niveau de l'ouverture à l'urbanisation, nous sommes déjà légèrement supérieurs aux objectifs fixés par l'État. Nous ne pouvons donc pas nous permettre non plus d'étendre de manière importante les zones urbanisables. Par contre, nous pourrions apporter de légères modifications en termes de règlement et d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Je voulais rappeler un point très important concernant le délai supplémentaire donné aux communes. En revanche, il y a une contrainte en face : nous devons tous délibérer dans un délai de deux mois à compter de l'arrêt du 21 janvier prochain, c'est-à-dire délibérer avant le 21 mars 2019, afin de nous permettre d'arriver dans les délais, à l'adoption du PLUi avant fin 2019.

Je voulais rappeler également que le service Urbanisme et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos dernières propositions qui doivent rester – je le répète – limitées. Si vous voulez rencontrer les services, ce sera entre le 7 et le 10 janvier prochain. Nous souhaiterions vraiment le faire sur rendez-vous pour pouvoir organiser tout cela. Les services seront à votre disposition.

Enfin, j'ai une dernière remarque. Pour les communes qui n'étaient pas représentées ou présentes en Conférence des Maires, des documents ont été distribués à cette occasion, notamment le Plan et le règlement. Il reste encore quelques documents à distribuer à l'entrée. Normalement, il n'y en a plus guère. Je ne vois plus que deux communes qui n'ont pas récupéré leurs documents. Il est très important de pouvoir les collecter, ces documents pouvant être dès aujourd'hui mis à disposition du public. C'est ce que j'ai fait dans ma commune : le plan est affiché à côté du règlement et des OAP. Plus on anticipe cette phase, mieux ce sera après. Je ne vous embête plus, et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le Président : Merci, Dominique. J'en profite déjà pour te remercier. Ce PLUi représente un gros travail. Vous avez compris que c'est assez réglementaire, je m'en excuse. Mais il est vrai que les communes devront saisir cela dans les délais impartis et faire débloquent la situation si nous voulons arriver à faire approuver ce PLUi qui, à mon avis, est une nécessité pour que le mandat suivant puisse démarrer dans de bonnes conditions pour nos 47 communes. Je vous rappelle que ce sera le 21 janvier à 19 heures. Le lieu n'a pas encore été choisi, mais vous recevrez bientôt l'information. Nous n'aurons pas vocation à ouvrir un grand débat, l'assemblée devra être contenue. Ce sera pratiquement la seule question à l'ordre du jour. *A priori*, il y aura sera essentiellement ce sujet. Notez bien cela. Il me reste maintenant à vous remercier. Mais avant, avez-vous des questions diverses ?

Mme BERNIER : Par souci de cohérence, je voulais qu'il soit noté, comme je n'avais pas le micro à ce moment-là, que je n'ai pas participé au vote de la notice n° 9 sur les tarifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque vous m'avez remerciée.

M. le Président : Je ne devais donc pas vous remercier. Je suis désolé. Merci. Je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes. Je vous souhaite dès à présent une bonne année 2019. À bientôt.

La séance est levée à 21 heures 50.